

Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoires et Histoire

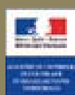
Une exposition conçue par

Marcel DORIGNY, historien, Maître de Conférence à l'université Paris VIII,

Nelly SCHMIDT, historienne, Directrice de recherche au CNRS,

membres du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage,

Marie-Hélène DUMESTE, Chef de département, Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer.



Cette exposition a été réalisée à l'occasion de la commémoration du 10 mai 2008,
sur une initiative de M. Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.

VISIT…

LANZAROTE Caliente.COM

L’exposition est composée de 34 panneaux :

Introduction

1. Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoires et histoire.
2. Une histoire sur quatre siècles et quatre continents.
3. Comment représenter la traite négrière et l’esclavage.

Les traites négrières

4. Les traites négrières dans l’Histoire.
5. La traite coloniale.
6. Les routes du commerce négrier.
7. Les chiffres de la traite négrière.
8. Les archives des transactions de traite.
9. Convoi d’esclaves.
10. Entrepont d’un navire négrier.
11. Rébellion sur un navire négrier.
12. Emplacement des esclaves noirs à bord d’un navire négrier en 1822.

Esclavage

13. Esclavage. Entrave de cou.
14. Le travail des esclaves.
15. Cartographie des colonies.
16. Lieux de vie (1).
17. Lieux de vie (2).
18. Esclaves et "gens de couleur".

Résistances et abolitions

19. Résistances.
20. Le siècle des abolitions.
21. Résistances (cartes et graphiques).
22. D’une Révolution à l’autre, les armes antiesclavagistes.
23. Jean-Baptiste Belley.
24. « Moi égale à toi », « Moi libre aussi ».
25. Allégorie de l’abolition de l’esclavage de 1794.
26. L’abolition de la traite négrière.
27. Antiesclavagistes en résistance.
28. Galerie des abolitionnistes (1).
29. Galerie des abolitionnistes (2).
30. L’imaginaire de la Révolution haïtienne.
31. 1848.
32. Abolitions (cartes).

Crime contre l’humanité

33. Reconnaissance d’un crime contre l’humanité (1).
34. Reconnaissance d’un crime contre l’humanité (2).

En vertu de la protection des droits des auteurs, toute utilisation ou reproduction des textes et des illustrations figurant dans ce dossier devra faire l’objet d’une mention spécifique de leur origine et du nom des auteurs.



Mémoire

Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoires et histoire

Du XVIe au XIXe siècle, traite négrière et esclavage furent les principaux piliers de l'exploitation coloniale européenne en Afrique, aux Caraïbes-Amériques et dans l'océan Indien. Une histoire qui a provoqué de part et d'autre de profondes séquelles, des traumatismes qui ont traversé les siècles.

Dès leur arrivée aux Amériques et dans les îles des Mascareignes, les premiers captifs enclenchèrent un processus de résistance et de survie qui constitue aujourd'hui la matrice d'un patrimoine inestimable. La politique de l'« oubli du passé » mise en oeuvre dès 1848 et les silences de l'histoire ont été ébranlés depuis peu. Un devoir d'histoire et de transmission des éléments de mémoire encore disponibles s'est imposé. Une reconnaissance des langues, des traditions orales, des cultures qui constituent l'héritage de ce passé, s'affirme et se transmet.

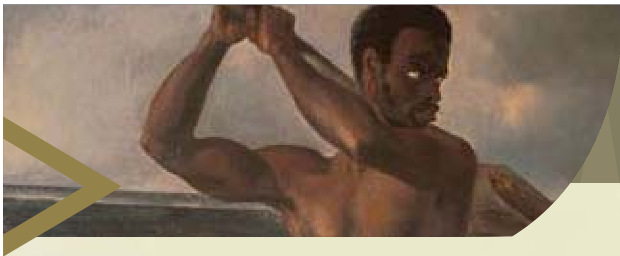
De nombreux organismes, tels que l'Unesco, plusieurs musées, de nombreuses associations et le *Comité pour la Mémoire de l'Esclavage* ont entrepris de contribuer à cette transmission par l'image et par les textes.

L'exposition ***Traite négrière, esclavage, abolitions. Mémoires et histoire*** aborde les déportations par la traite vers les colonies françaises des Caraïbes-Amériques et de l'océan Indien (Saint-Domingue, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de France, Ile Bourbon), le système esclavagiste et la longue marche qui mena à leurs abolitions.

Exposition conçue et réalisée par :
Marcel DORIGNY, Maître de Conférence à l'Université Paris VIII,
Nelly SCHMIDT, Directrice de Recherches au CNRS, Université Paris IV,
Membres du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage,

Marie-Hélène DUMESTE, Chef de département, Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer.





Une histoire sur quatre siècles et quatre continents

Pour répondre au besoin de main-d'œuvre dans ses colonies, l'Europe déporte vers les Caraïbes et les Amériques des millions de captifs africains du XVI^e au XIX^e siècle. En quatre siècles, ils sont 15 millions à traverser ainsi l'Atlantique. Mais ils sont aussi cinq fois plus nombreux à y laisser leur vie : les uns sur la terre d'Afrique, lors de la capture ou dans les convois vers les zones côtières, d'autres dans les entrepôts, d'autres encore au cours de la traversée, terrassés par les famines et les maladies ou victimes de la répression de leurs révoltes sur les bateaux négriers.

La traite

Les circuits de la traite transatlantique sont multiples. Quittant l'Europe – depuis Liverpool, Bristol, Le Havre, Saint-Malo, Lorient, Nantes, Bordeaux ou Lisbonne – chargés de marchandises d'échange (armes, alcool, étoffes…), les navires négriers longent la côte africaine, du Sénégal à l'Angola, pour y charger leur cargaison d'esclaves. Au terme d'une traversée longue parfois de plus de deux mois, ils accostent aux ports du Brésil, des Guyanes, des Caraïbes et des États-Unis. D'autres circuits s'organisent depuis la côte orientale de l'Afrique et de Madagascar vers les îles Bourbon (La Réunion) ou de France (Maurice) et vers l'Amérique du Sud. D'autres encore convergent vers l'Afrique du Nord en traversant le Sahara.

L'esclavage

Dans les mines comme sur les plantations, l'esclavage est une mort sociale. Le captif est dépossédé de toute identité ; le maître, dont il est la propriété, a droit de vie et de mort, et fixe son régime de travail et de châtiments. Les « coutumes coloniales » font loi : les assemblées de planteurs font fi des réglementations du pouvoir central, tel l'édit du Code noir publié en France en 1685. Productivité et violence régissent la vie sur les habitations (sucre, indigo, café, tabac). Les disettes sont fréquentes. La règle qui prévaut est celle de l'exploitation maximale de la main-d'œuvre servile et de son renouvellement régulier par la traite.

Résistances

Dès le XVI^e siècle aux Caraïbes et aux Amériques, puis au siècle suivant dans les îles de France et de Bourbon, la résistance s'organise contre ces deux piliers de la colonisation européenne, la traite négrière et l'esclavage. Les révoltes sur les navires, le marronnage, la construction de refuges fortifiés dans les montagnes – les grands camps de Guadeloupe et de Martinique, les palenques des colonies espagnoles, les quilombos du Brésil, les cirques des montagnes réunionnaises –, contre lesquels les autorités coloniales lancent de véritables guerres, sont autant de signes de cette résistance. Ceux qui ne fuient pas luttent, au quotidien, par le sabotage, l'empoisonnement du commandeur ou du maître, ou par le suicide.

La révolte qui éclate dans la riche colonie française de Saint-Domingue dans la nuit du 22 au 23 août 1791 aboutit à la proclamation, sur place, de l'abolition de l'esclavage en 1793, puis à l'adoption du décret d'émancipation du 16 pluviôse an II (4 février 1794) par la Convention.

La résistance au rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte (décret du 20 mai 1802) fut l'occasion d'une féroce répression. Au terme d'une guerre contre les armées de Bonaparte, en 1802-1803, et après la capture et la mort du général en chef Toussaint Louverture, l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom de Haïti est proclamée le 1^er janvier 1804. L'esclavage est cependant rétabli dans les autres colonies françaises.

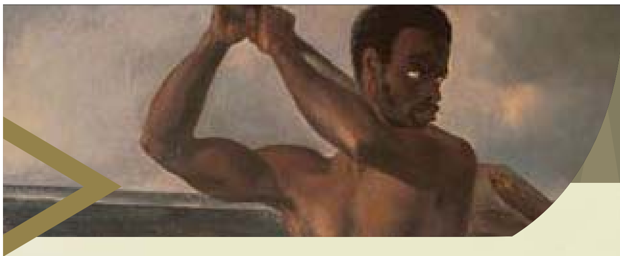
Abolitions

Les premiers textes antiesclavagistes avaient été publiés en Espagne dès 1554, mais c'est pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle que des mouvements s'organisent : en Pennsylvanie dans les années 1780, à Londres en 1787 avec le *Comité pour l'abolition de la traite négrière de la Société des amis* et en 1839 avec la *British and Foreign Anti-Slavery Society*, ou à Paris avec la *Société des amis des Noirs* (1788), le *Comité pour l'abolition de la traite et de l'esclavage de la Société de la morale chrétienne* (1822) et la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* (1834). Le quaker Anthony Benezet, les Britanniques William Wilberforce, Thomas Clarkson, les Français Condorcet, Brissot, Mirabeau, l'abbé Grégoire, Cyrille Bissette, Victor Schoelcher multiplient les écrits et les interventions auprès des gouvernements en vue de la suppression de la traite négrière et de l'esclavage, qualifiés dès cette époque de crimes contre l'humanité.

La traite négrière, interdite dès 1807 par l'Angleterre, fait l'objet de mesures de répression peu efficaces tout au long du XIX^e siècle. Durant toute cette période, la traite illégale déporte encore 4 millions de captifs africains vers les Caraïbes, les Amériques et les îles de l'océan Indien.

Le gouvernement provisoire français arrivé au pouvoir lors des journées révolutionnaires de février 1848 proclame enfin l'émancipation en Martinique (73 500 esclaves), en Guadeloupe (87 000 esclaves), à la Guyane (12 500 esclaves), à La Réunion (62 000 esclaves) et au Sénégal (7 000 esclaves). Elle est promulguée en Martinique le 23 mai 1848, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 août en Guyane et le 20 décembre à La Réunion.

Dans les années suivantes, le gouvernement français fait appel pour ses colonies des Caraïbes et de l'océan Indien à une main-d'œuvre recrutée sur contrats en Afrique, en Inde et en Chine.



Comment représenter la traite négrière et l'esclavage

Entraves, fers, chaînes, fouets et cravaches, éléments si nombreux de la vie quotidienne sous le système esclavagiste, ont rapidement disparu, dès l'abolition de 1848, des quais des ports négriers et des plantations des Caraïbes-Amériques ou des colonies de l'océan Indien. Les navires négriers furent reconvertis, les témoignages d'une exploitation intensive de la terre et de la main-d'œuvre servile disparurent peu à peu. Mais à partir de la fin du XVIII^e siècle, certains de ceux qu'on appela les « abolitionnistes » voulurent montrer à leurs contemporains les réalités du travail, de la discipline et des châtiments sur les plantations des denrées coloniales qui affluaient dans les grands ports européens. Il fallait prouver pour mobiliser une opinion publique ignorante des choses coloniales. Ainsi débutait une entreprise patrimoniale fragile certes, mais aujourd'hui si précieuse.

Le Britannique Thomas Clarkson diffusait en 1788-1789 des plans en coupe du navire négrier le Brookes. Accusé par les lobbies de planteurs de montrer une représentation exagérément dramatique des conditions de traversée, le Middle Passage (ou « passage du milieu »), il n'en inspira pas moins, pendant des décennies, les campagnes de diffusion de ce genre de croquis auxquelles se livrèrent tous les comités antiesclavagistes. En France en 1825, Auguste de Staël exposait, dans le cadre de la *Société de la morale chrétienne*, les chaînes, fers et entraves de traversée qu'il avait pu acheter en toute impunité sur les quais du port de Nantes, dix ans, s'étonnait-il, après les recommandations d'interdiction émises au niveau européen lors du Congrès de Vienne en février 1815…

En 1840-1841, lors d'un périple aux Caraïbes pour y analyser les effets de l'abolition dans les British West Indies et la situation des esclaves dans les autres colonies, Victor Schoelcher rapporta des objets de la vie quotidienne et du régime disciplinaire des plantations : fouet de commandeur, fers, entraves de pieds, entrave de cou à quatre branches contre les marrons récidivistes, qu'il se procura en Guadeloupe, en Martinique, ou un couteau de nègre marron guadeloupéen. En 1883-1884, il fit don de cet ensemble au musée d'Ethnographie du Trocadéro, ancêtre du musée de l'Homme, collection aujourd'hui conservée au musée du Quai Branly.

De nos jours, les objets témoins de la traite négrière et de l'esclavage dans les colonies françaises sont devenus extrêmement rares. On en trouve toutefois dans plusieurs musées.
En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion, territoires profondément marqués par le système esclavagiste, lieux de mémoire en eux-mêmes, la recherche muséologique se développe, qui devrait s'accompagner d'un vaste développement de la recherche archéologique (sur les sites de plantations et sur les lieux de cimetières d'esclaves notamment). Pendant la première moitié du XIX^e siècle, des artistes s'inspirèrent d'informations diffusées sur la traite négrière, son interdiction, ses débats. Citons le célèbre *Radeau de la Méduse* de Théodore Géricault (1819), son dessin d'étude *La Traite des Noirs* au fusain et à la sanguine (1822, École nationale supérieure des beaux-arts, Paris), des tableaux tels que *Le Serment des ancêtres* de Guillaume Guillon-Lethière à la gloire de l'indépendance de Haïti (1823, musée national d'Haïti), *Nègres à fond de cale* de l'Allemand Johann Moritz Rugendas présenté au Salon du Louvre en 1827, les croquis d'un projet de monument non abouti par Pierre-Jean David d'Angers (années 1820, musées d'Angers), *La Rébellion d'un esclave sur un navire négrier* par Édouard Antoine Renard (1833, musée du Nouveau Monde, La Rochelle) et *Esclaves sur la côte ouest-africaine* d'Auguste François Biard (1840, Wilberforce House, Kingston upon Hull Museum and Art Gallery). Le tableau de 2 x 2,65 mètres que Marcel Verdier consacra à l'un des châtiments d'esclaves les plus cruels, la flagellation aux quatre piquets, sous le titre *Le Châtiment des quatre piquets dans les colonies* (conservé par la Menil Foundation Collection, Houston, Texas) fut refusé par le jury du Salon du Louvre de 1843. On craignit qu'il ne soulevât « la haine populaire » contre l'esclavage… La revue *Le Magasin pittoresque* publiait pour le grand public articles et lithographies très diffusés au sujet de la traite négrière illégale et des croisières de répression britannique et française dans l'Atlantique.

La représentation de l'esclave ou de scènes d'esclavage fut un thème régulièrement utilisé par de nombreux artistes et artisans dans la fabrication des objets de la vie quotidienne les plus anodins. Esclaves au travail dans les champs de canne à sucre ou charriant des boucauts de sucre vers les navires en partance pour l'Europe ornèrent tabatières, pendules et autres bibelots.

L'essor des courants abolitionnistes, à la fin du XVIII^e siècle, provoqua la diffusion de médaillons et d'estampes, généralement d'inspiration britannique. Ils proclamaient l'égalité, la fraternité, justifiant ainsi la liberté à conférer aux esclaves. Les événements de Saint-Domingue/Haïti régulièrement relatés dans la presse et dans *Le Moniteur universel* permirent la réalisation de multiples estampes et lithographies sur les scènes de guerre coloniale qu'y livraient les troupes napoléoniennes, ou les incendies de villes entières. L'émancipation proclamée en 1848 suscita des commandes officielles de tableaux et pièces sculptées, qui rivalisèrent dans le ton allégorique pour transmettre une vision idyllique et mythique de la réalité. Les tableaux de Nicolas François Gosse, *Liberté, Égalité, Fraternité ou l'Esclavage affranchi* (musée départemental de l'Oise, Beauvais), d'Auguste François Biard, *Proclamation de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848* (musée national des Châteaux de Versailles et de Trianon) ou d'Alphonse Garreau, *L'Émancipation à La Réunion* (musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie), tous commandés en 1848, en témoignent.

Les traites négrières dans l'histoire

La traite négrière, visant à capturer des Africains pour les vendre comme esclaves, est attestée dès la plus haute antiquité, sous trois formes principales : traite dite orientale, traite intra-africaine, traite coloniale européenne, apparues à différentes périodes et de durée variable.

La traite orientale

La traite orientale s'inscrit dans la continuité des pratiques esclavagistes des sociétés de l'Antiquité classique : l'Égypte ancienne, la Mésopotamie, l'Empire romain, notamment, recoururent aux esclaves africains pour le travail agricole, la construction d'édifices publics et de routes, le service domestique des notables. L'empire byzantin, héritier du monde romain, continua cette pratique jusqu'au cœur du Moyen Âge. Édifiés en grande partie sur le territoire de l'ancien empire byzantin, les empires arabes, à partir du VII[e] siècle, continuèrent ce transfert de populations africaines asservies jusqu'aux centres des nouveaux pouvoirs, vers Bagdad et Mossoul par exemple. Les circuits d'approvisionnement de ces empires restèrent presque immuables durant des millénaires : par voie terrestre à travers le Sahara, le désert arabique, la haute vallée du Nil, puis à travers le Sinaï, l'Anatolie, les vallées du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'en Asie centrale et aux confins de l'Empire russe dès la fin du XVII[e] siècle ; par voie maritime, par la Mer rouge et le Golfe persique des côtes orientales de l'Afrique, de Madagascar pour la traite arabe. S'il est impossible de mesurer la traite antique et byzantine, faute de sources fiables, des tentatives de chiffrage de la traite orientale, estimations plus que chiffrages, montrent que sur une période allant du VII[e] au XIX[e] siècle, la traite orientale a arraché à l'Afrique au sud du Sahara une population de 7 à 12 millions d'êtres humains. Chiffres objets de vives controverses puisque les archives et les documents comptables n'existent que très rarement.

La traite intra-africaine

La traite intra-africaine, principalement fondée sur la mise en esclavage de prisonniers de guerre, exista sur une période plus longue encore, difficile à fixer faute de sources sur ses origines. Quels qu'aient été les statuts juridiques des esclaves ainsi vendus, l'esclavage et le commerce d'esclaves furent des pratiques répandues dans la plupart des sociétés africaines bien avant l'arrivée des navigateurs européens et indépendamment des circuits des traites orientales évoquées plus haut. Quant à cette population ainsi mise en esclavage, force est de constater l'impuissance des méthodes classiques : nous sommes réduits à des hypothèses tenant compte à la fois des aires géographiques concernées, des densités de peuplement possibles, des traditions orales… De ces conjectures complexes, des chiffres ont pu être avancés faisant de la traite intra-africaine l'équivalent de la traite orientale, mais étalée sur une période beaucoup plus longue encore. Une différence essentielle doit cependant être établie clairement : alors que la traite orientale privait l'Afrique d'une partie de sa population, la traite intra-africaine maintenait intact le potentiel humain du continent africain.



Esclaves conduits par des marchands
1780, Nicolas Delaunay d'après Jean-Michel Moreau
Gravure
Musée du Quai branly

La traite coloniale

Enfin, et là réside le cœur des controverses actuelles, la traite négrière coloniale européenne présente des caractéristiques nouvelles, qualitatives et quantitatives. Destinée à peupler de travailleurs agricoles les colonies d'Amérique et de l'océan Indien, cette traite, à la différence des esclavages antiques ou orientaux, fut massivement racialisée, avec pour victimes les seuls Noirs d'Afrique. Elle aboutit au transfert d'Africains sur le continent américain et aux Antilles dont les descendants forment aujourd'hui une composante importante – voire majoritaire dans la plupart des îles de la Caraïbe – de la population des Amériques. Ainsi, à la différence d'autres traites, l'impact démographique de cette traite coloniale modifia profondément la répartition de la population du Nouveau Monde.

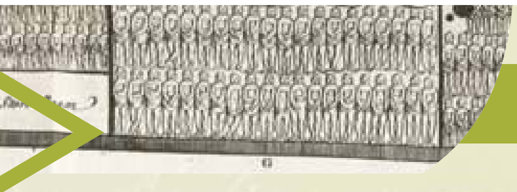
La traite coloniale, organisée par les États les plus solidement structurés de l'Europe moderne, fit l'objet d'une législation minutieuse. Leurs archives publiques et privées abondent en documents précis sur ses modalités et son ampleur, ce qui permet aux historiens d'analyser avec rigueur les mécanismes mis en œuvre par les acteurs de la traite négrière : armateurs des ports, capitaines des navires, fournisseurs des marchandises destinées à l'achat des captifs sur les côtes d'Afrique, planteurs des colonies acheteurs de cette main-d'œuvre servile, administrateurs publics chargés de la gestion et de la défense des colonies… Surtout, l'étude des sources permet de mesurer l'importance du prélèvement humain, mettant ainsi un terme aux polémiques depuis plusieurs décennies à ce sujet. Il est aujourd'hui admis que la traite européenne préleva en Afrique entre 12 et 13 millions d'êtres, toutes destinations confondues, dont environ un tiers de femmes. La mortalité au cours de la traversée fut très inégale selon les expéditions. Le nombre de morts – soigneusement consignés sur les registres de bord – s'élève à environ 15 % du total des captifs embarqués, soit entre 1,6 et 2 millions de disparus en mer, faisant de l'Atlantique le « plus grand cimetière de l'histoire ».

Autre spécificité de la traite coloniale, sa durée bien plus courte que la traite orientale et intra-africaine : dans toute son étendue, elle s'est déployée de la fin du XV^{e} siècle jusqu'aux années 1860, soit moins de quatre siècles, mais selon des rythmes très différents.

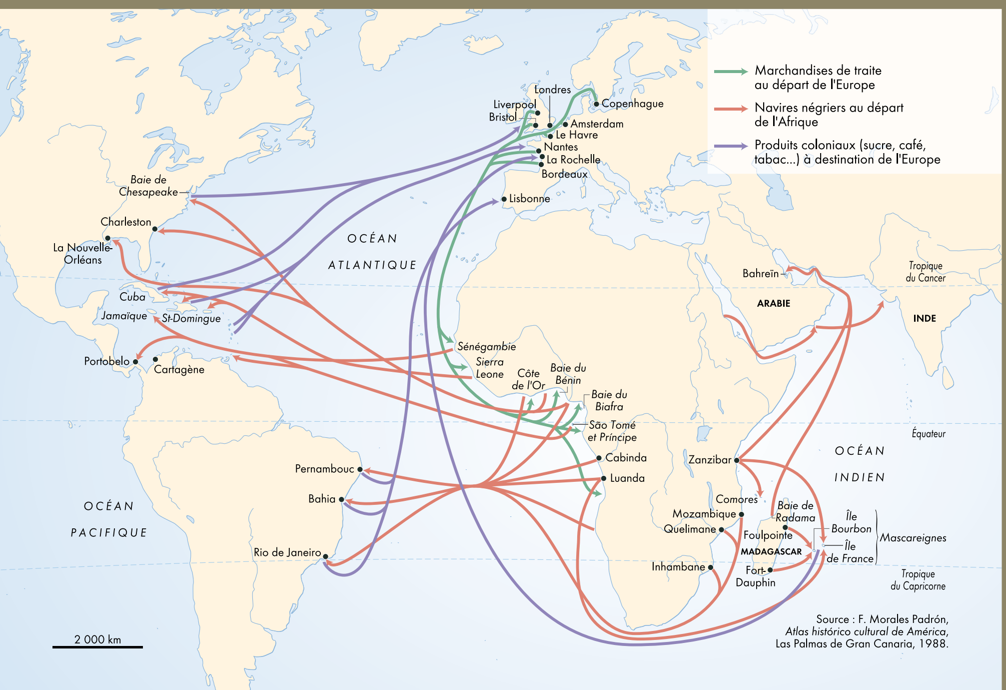
Le XVIII^{e} siècle effectua à lui seul plus de 60 % des expéditions négrières européennes, le XIX^{e} siècle – période où la traite était pourtant devenue illégale – près de 33 %, les XVI^{e} et XVII^{e} siècles à peine 7 %. Plus important encore, l'intensité maximale de la traite européenne, qui lui donna toute sa spécificité historique, se concentra en réalité sur une période plus brève encore puisque plus de 90 % des esclaves africains déportés vers les colonies européennes des Amériques et de l'océan Indien l'ont été entre 1740 et 1850, soit à peine plus d'un siècle. C'est bien ce caractère brutal, inscrit en un laps de temps très court, qui marqua les esprits et heurta les consciences : à son apogée, entre 1780 et les années 1820, près de cent mille Africains achetés chaque année sur les côtes d'Afrique furent vendus aux planteurs des colonies, chiffres qu'aucune autre traite négrière n'a jamais atteint ni même approché.



Le droit de visite, mer des Caraïbes
1846, A. Perrassin d'après Biard
Gravure
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Les routes du commerce négrier

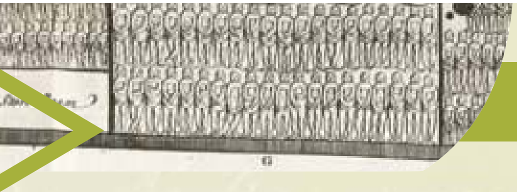


Les routes du commerce négrier aux XVIe- XIXe siècles

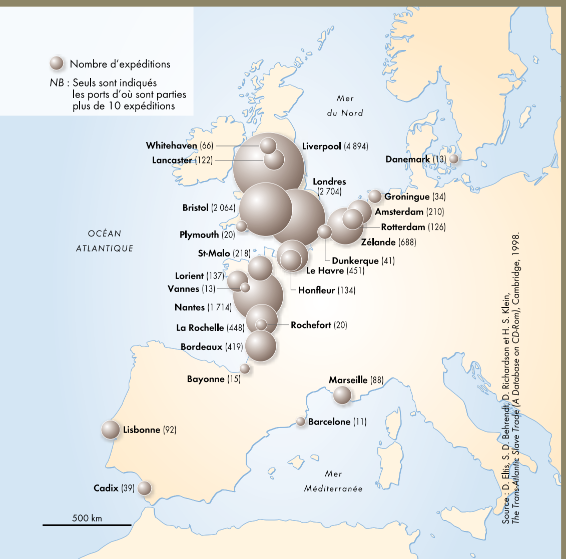


Les traites négrières dans l'océan Indien aux XVIIIe-XIXe siècles

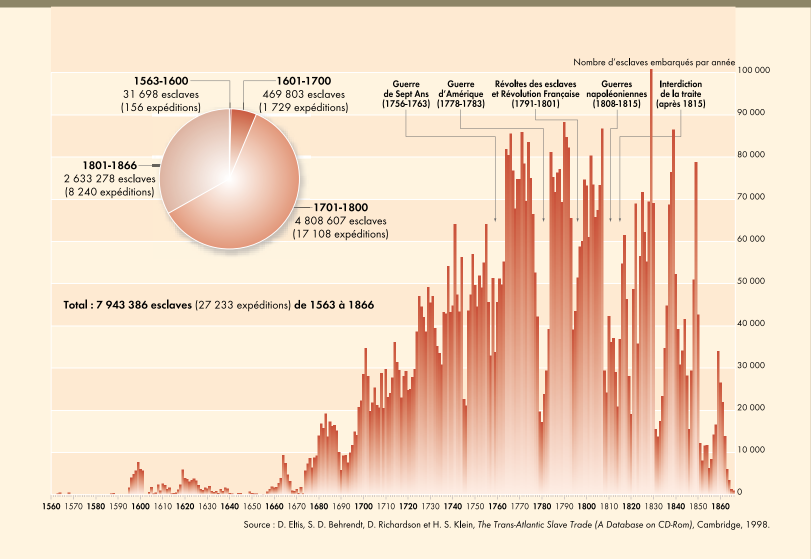
Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours.
Auteurs Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Ed Autrement, 2006



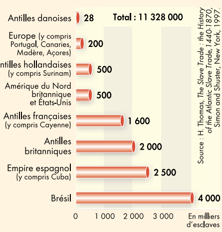
Les chiffres de la traite négrière



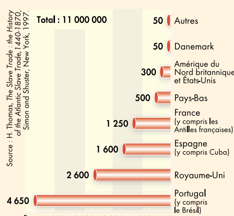
Le trafic des principaux ports négriers européens



Le rythme de la traite atlantique (1563-1866)

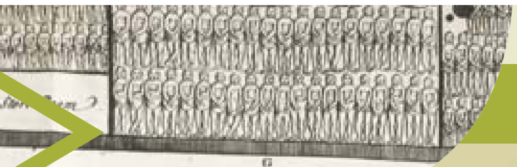


Les pays destinataires de la traite des esclaves



Les pays organisateurs de la traite des esclaves

Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours. Auteurs Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Ed Autrement, 2006











Lettre d'un capitaine de navire négrier à Messieurs Foache frères – négociants au Havre
6 juin1789
Musée d'histoire et d'ethnographie, Fort de France.

Les archives des transactions de traite

Les différentes transactions liées à la traite négrière passent par la production de documents divers encore présents dans nos archives : papiers des maisons de commerce des ports de départ des navires, tableaux de vente des esclaves et produits, journaux de bord, registres d'inventaire…

Dans ce courrier, adressé à une compagnie du Havre de Grâce, le responsable d'un navire, soucieux de se justifier et de garder la confiance de ses commanditaires, rend compte dans le détail de toutes les circonstances de la traversée entre l'Afrique et les Iles, traversée malheureuse où il a perdu, sur sa « cargaison » de 413 noirs, « 89 hommes, 48 femmes, 16 négrions, 3 négrittes », à cause du scorbut. Il insiste sur toutes les précautions d'hygiène prises pour nettoyer le bord, et « laver la bouche tous les jours aux noirs ». Il évoque les travaux entrepris depuis son arrivée au Cap (Saint-Domingue) pour renforcer la solidité du bateau, remplacer le mât de misaine… mais la vente des nègres va fort lentement…



1.



2.



3.

1. Tableau de la vente de la cargaison du navire négrier Le Père de Famille de Nantes (...) consistant en 587 têtes de nègres dont 578 traités pour le compte de la cargaison, & 9 achettés des pacotilles (...). - 10 novembre 1788
Encre manuscrite sur papier - 73,5 x 51,7 cm - Musée des Ducs de Bretagne, Nantes

2. Compte d'armement du navire Le Saint Guillaume
12 juillet 1775
Encre imprimée et manuscrite sur papier vergé - 24,2 x 18,2 cm - Musée des Ducs de Bretagne, Nantes

3. Fer d'esclave - Entrave cheville
Fin 18ème
Fer forgé - 56 cm - Musée national de la Marine, Paris



Convoi d'esclaves

Convoi d'esclaves
Avant 1878, anonyme
Peinture à huile
Musée du Quai Branly, Paris



Entrepont d'un navire négrier
Vue de l'exposition Les Anneaux de la mémoire, 1992-1993
Musée du Château des Ducs de Bretagne, Nantes

Entrepont d'un navire négrier



La rébellion d'un esclave sur un navire négrier
1833, Edouard Antoine Renard
Huile sur toile, 99 x 83 cm
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle

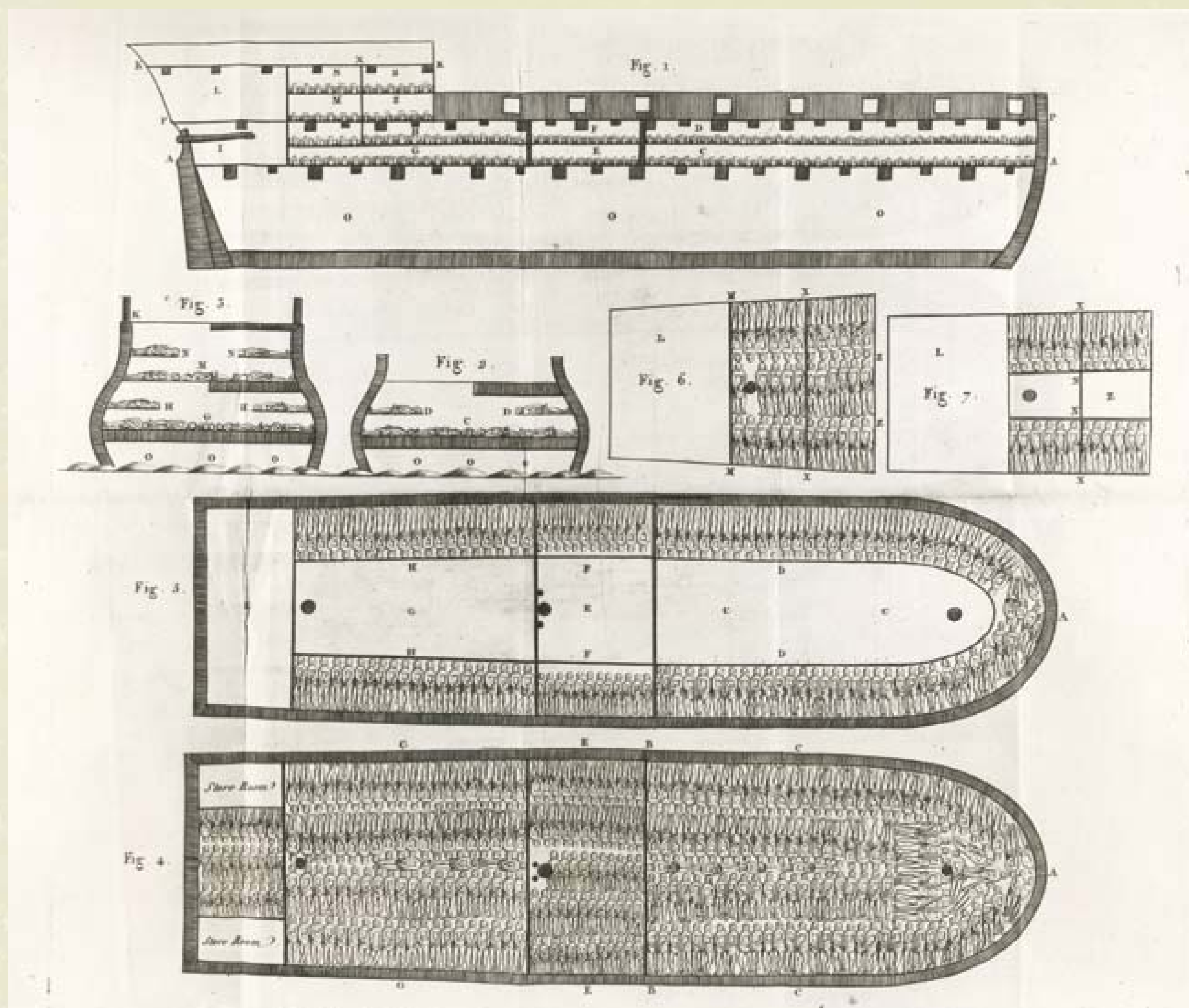
Rébellion sur un navire négrier

Ce tableau spectaculaire fut peint en 1833, deux ans après la promulgation de la loi définitive d'interdiction de la traite négrière par les navires français, et à l'époque des grands débats autour du droit de visite par les croisières britanniques en Atlantique sur les navires soupçonnés de pratiquer la traite. On y voit l'esclave, libéré de son entrave de cheville qui gît sur le sol, combattre les marins. Les pieds de l'un d'entre eux, abattu, sont visibles à droite. A gauche, les têtes d'autres esclaves prêts à surgir sur le pont.

Parmi les différentes sortes de fers utilisés pour immobiliser les captifs figurent aussi de solides et lourdes entraves de pieds en fer forgé, surtout utilisées dans les cales des navires négriers. Une pièce de serrurerie suffisait pour bloquer les fers qui glissent sur une forte tige élargie à une extrémité et percée à l'autre.



Fer de cale
18ème siècle
Fer forgé, 99 x 13 cm
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle



Emplacement des esclaves noirs à bord d'un navire négrier en 1822
1822
Gravure
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle

Emplacement des esclaves noirs à bord d'un navire négrier en 1822





Entrave d'esclave à branches pour le cou
Ramenée de Martinique par V. Schoelcher en 1841
Musée du quai Branly, Paris



Entrave de pied
Ramenée de Martinique par V. Schoelcher en 1841
Musée du quai Branly, Paris



Scène de récolte de la canne à sucre
Vers 1830-1840, anonyme
Lavis de sépia
Musée d'Aquitaine, Bordeaux





Saladier aux esclaves
1785
Faïence de Nevers polychrome - Diamètre : 34,5 cm
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle

Le travail des esclaves

Ce superbe saladier en faïence de Nevers polychrome montre à quel point l'esclavage était alors présent dans l'inspiration des arts décoratifs, des objets de la vie quotidienne. Il porte une inscription sur l'aile : « PIERRE BREBAN / DEMONTREUIL BELLAY. VIVE LE BEAU TRAVALLE DES / ILLES DE L'AMERIQUE 1785 ».
Il résume en quatre terrasses le labeur lié à la production locale : en haut à gauche, des esclaves dans les champs de canne à sucre ; la seconde, vraisemblablement les installations d'une petite raffinerie ; au centre, des esclaves piochent le sol sous la surveillance d'un contre-maître blanc tenant un sabre d'abordage sous le bras ; enfin, sur la terrasse inférieure, figurent les cases des esclaves et l'un d'entre eux subit au premier plan le châtiment du fouet.

C'est un monde d'ordre et de labeur que représente cette image, comme bien d'autres à l'époque (ainsi la *Vue d'une habitation à la Havane*). Turgot, contemporain de ce saladier, analysait autrement la situation, en démontant les mécanismes sociaux et économiques régissant l'esclavage :

" *Les esclaves n'ont aucun motif pour s'acquitter des travaux auxquels on les contraint avec l'intelligence et les soins qui pourraient en assurer le succès ; d'où suit que les travaux produisent très peu.*

Les maîtres avides ne savent autre chose, pour suppléer à ce défaut de production qui résulte nécessairement de la culture par des esclaves, que de forcer ceux-ci à des travaux encore plus rudes, plus continus et plus violents. Ces travaux excessifs en font périr beaucoup, et il faut, pour entretenir toujours le nombre nécessaire à la culture, que le commerce en fournisse chaque année une très grande quantité, que les maîtres sont obligés de racheter. Ainsi, ils ne donnent point de salaire à leurs esclaves, mais ils paient un capital considérable pour se procurer ces mauvais ouvriers, et comme c'est toujours la guerre qui fait les premiers fonds de ce commerce, il est évident qu'il ne peut subsister que par une énorme destruction d'hommes, et d'autant qu'il sont divisés en nations très petites. […]."

Formation et distribution des richesses (nov. 1766), œuvres de Turgot, tome 3, p.375 et p.545 (Chap. XXIII Combien la culture exécutée par les esclaves est peu profitable et chère pour le maître et pour l'humanité.)





1ere vue du Fort Royal de la Martinique du côté du port / Dessiné par M. le Chevalier d'Epernay, Capitaine du Corps Royal de l'Artillerie
Vers 1785, Balthasar Friedrich LEIZELT d'après le chevalier d'EPERNAY
Gravure coloriée - 34 x 48,5 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux

Cartographie des colonies

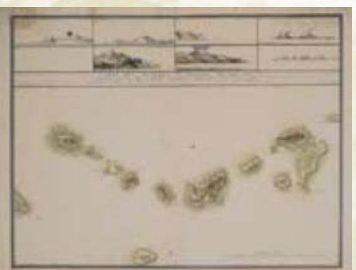
Les cartes et vues des îles conservés dans les archives et les musées sont des documents précieux sur l'évolution de leur connaissance par les explorateurs puis les ingénieurs et géographes sur toute la période du XVI[e] au XVIII[e] siècle. Outre le contour des terres émergées et leur relief, elles peuvent comporter de nombreuses indications sur les installations humaines, la production agricole, et s'ornent sur leurs contours de cartouches, de « vues » du pays et des habitants, à vocation tant informative que décorative. Ces témoignages parfois d'une très grande finesse d'exécution revêtaient des fonctions variées : scientifiques certes, mais ils pouvaient aussi servir d'argument politique dans les négociations entre Etats européens pour le partage des colonies, et de propagande économique et commerciale à l'intention des financeurs (banques, armateurs…), et de ceux que l'on espérait faire venir comme colons.



Représentation la plus nouvelle et exacte de l'Iles Martinique [sic].
1732, d'après DELISLE
Gravure - Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Carte des Iles de Cayenne et des Antilles
1667, Étienne VOUILLEMONT
Gravure aquarellée - 44,7 x 38 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Carte des Antilles françoises situées en / Amérique entre les isles Anglaises d'Antigue et Monseratte. Cette carte a esté / dressé sur les lieux par M. Romain Ingénieur du Roy aux Isles de l'Amérique d'après un grand Nbre d'observa.
ROMAIN, premier quart du 18e siècle
Dessin à la plume, lavis et aquarelle - 49 x 67 cm - Musée d'Aquitaine, Bordeaux



L'Isle St Domingue / ou Espagnole découverte l'an 1492 par les Espagnols / et Dressée par N. de Fer, Géographe de sa majesté Catolique
1723, Nicolas DE FER
Gravure aquarellée 42 x 57 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Carte des isles de la Guadeloupe, de la Grande terre et de Marie Galande dediée à Monseis'neur [sic].
Vers 1670, ALBOUY
Dessin à la plume aquarellé - Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Carte de l'île de la Réunion, Bory de Saint-Vincent
1804, gravé par Blondeau, écrit par Giraldon
Musée historique de Villèle



Lieux de vie

d'Antoine Louis Garneray date du premier quart du XIX^e siècle, montre une ligne imposante d'esclaves piochant le sol en cadence en plein soleil, qui contraste avec l'immobilité du garde, bras croisés, à l'ombre d'un bananier, son fouet prêt à entrer en action sur la poitrine. Au centre, on distingue une femme en chapeau de paille et pagne bleu ciel qui prépare un repas sur un feu de camp pour un homme et trois enfants. Au fond, vers lequel mène une longue allée bordée de palmiers, l'habitation s'étage sur deux niveaux, colline et bas de la vallée.
La gravure décrit, vers 1880, l'ancienne façon de produire le sucre dans cette île. D'un côté, la maison du maître, aux toits hauts mansardés, entourée d'une galerie, à de l'autre, les cases des esclaves. Dans la vallée, près de la pièce d'eau, au premier plan, on voit le combustible de la chaudière, la bagasse ; au second plan, les chaudières pour le traitement du jus de canne. Sur un monticule se dresse le moulin à vent où sont broyées les cannes.

de Nicolas Colibert date de 1795, un an après la première abolition française par la Convention. Ce tableau fait partie d'un groupe de quatre illustrations intitulées . Il offre une vision idéalisée d'une vie familiale et conviviale. Une case à nègre, anonyme, inspirée d'une image de Rugendas, se situe en 1852 au Brésil mais pourrait provenir d'une île des Caraïbes.



Vue d'une habitation prés de la Havanne
Premier quart de 19e siècle, Ambroise Louis GARNERAY
Lithographie - 28,2 x 33,4 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Une sucrerie à la Guadeloupe, ancien système
Vers 1880, RICHON d'après Evremond De BERARD
Gravure sur bois - 15,9 x 23,6 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Habitation des nègres
1795, Nicolas COLIBERT d'après Amédée FRERET
Gravure - 34 x 45 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux

Lieux de vie



Fouet de commandeur
Rapporté de la Martinique par V.Schoelcher en 1841
Bois et corde 48 x 3 x 3 cm
Musée du quai Branly, Paris



Serrure de case d'esclave
Ramené de Guadeloupe par V.Schoelcher en 1841
Bois - 14.5 x 8 x 4.5 cm
Musée du quai Branly, Paris



Une case à nègres
Après 1852, anonyme d'après Johann Moritz RUGENDAS
Lithographie - 26,5 x 19,6 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



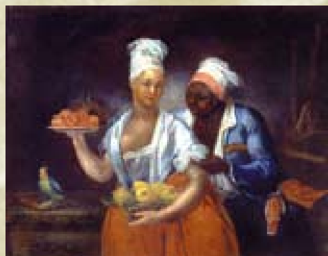
Esclaves et "gens de couleur"



La Créole
1842, Jacques Adrien Lavieille
d'après Loubon
Lithographie
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Neger und Negerin von der Plantage
(" Nègre et négresse d'une plantation ")
Début du 19ème siècle, HONEGGER
d'après FÄHNLEIN
Lithographie coloriée - 12 x 15 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Deux Antillaises
Fin du 18ème siècle, anonyme
Huile sur toile - 67 x 84,5 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Femme mulâtre de la Martinique / accompagnée de son esclave
1805, LACHAUSSEE Jeune
d'après Jacques GRASSET DE SAINT-SAUVEUR
Gravure coloriée -11,9 x 8,6 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



Portrait de jeune fille
Fin 18ème siècle, anonyme
Huile sur toile
Musée Léon-Dierx, Saint-Denis, La Réunion



Résistances

Pour résister aux violences extrêmes, tant physiques que morales, à l'impunité des sévices infligés sur les plantations, dans les rues et sur les places publiques, captifs et esclaves ont un recours quotidien aux moyens de survie les plus divers.

Les révoltes survenues lors des circuits africains de traite humaine, dans les « baracoons » installés le long des côtes dans l'attente des navires négriers, puis au cours de la traversée transatlantique, se soldent par un nombre de morts souvent important, allant parfois jusqu'à la totalité de la cargaison humaine et une partie des équipages. Sur les plantations, dans les mines, refus de travail, non respect des horaires, bris de matériel, empoisonnement du bétail et des hommes, infanticides, suicides d'esclaves sont quotidiens dans toutes les colonies.

C'est dès le début de l'implantation européenne et de l'imposition du travail forcé aux populations autochtones que se produisent les actes de résistance. L'arrivée des premiers captifs déportés d'Afrique provoque elle aussi les premiers soulèvements et l'apparition de grands camps fortifiés, les palenques de l'isthme centraméricain, les quilombos du Brésil, les grands camps de Jamaïque, de Guadeloupe et de Martinique. A partir de 1503 en Ayti/La Española, à Puerto Rico, en Colombie, en Castille d'Or dans l'isthme de Darien, à Cuba, les Espagnols livrent de véritables guerres contre les esclaves fugitifs, dits « nègres cimarrons ». En 1639 à Saint-Christophe, en 1649 à la Barbade, en 1656 à la Guadeloupe, en 1671 à Saint-Domingue, en 1699 en Martinique ont lieu les premiers soulèvements d'esclaves des Caraïbes orientales.

La forêt guyanaise abrite pendant plusieurs siècles les communautés de fugitifs qui survivent encore de nos jours. Boni, Saramaka et Djuka concluent des traités de paix dès le XVIIIe siècle avec les autorités coloniales anglaises, hollandaises et françaises. Karibs et Black Karibs opposent une résistance continuelle aux forces françaises et britanniques jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle dans les Caraïbes orientales. En Guadeloupe, des camps de nègres cimarrons existent encore dans les montagnes de la Basse-Terre pendant la première moitié du XIX siècle. A l'Ile Bourbon (La Réunion), les nègres marrons occupent les Hauts de l'île, les cirques naturels protégeant la constitution de communautés contre les expéditions des milices locales.

Des réseaux souterrains de relations sociales s'établissent toutefois entre les esclaves soumis à la « mort sociale » que leur imposent le système esclavagiste et ses interdits. Les résistances ont marqué la culture orale, les mythes et la toponymie des îles et le marronnage a constitué dans les mémoires une source d'inspiration dans les combats pour la liberté.

L'esclavage est-il une erreur ? Les premières remises en cause.

Captifs et esclaves sont les acteurs les plus précoces dans l'opposition à la servitude. Ils ne disposent toutefois d'aucun moyen de transmission de leur résistance. Bartolomé de Las Casas dénonce « la tyrannie et les œuvres infernales des chrétiens » aux Amériques. Michel de Montaigne évoque dans les Essais, cet « autre monde » que vient de « découvrir » l'Europe, ces peuples qu'elle a dû « exterminer… pour des perles et du poivre »…

Un siècle après les Quakers de Pennsylvanie, la *Société pour l'abolition de la traite négrière britannique* provoque le vote au parlement, sur proposition de William Wilberforce, de l'abolition de la traite négrière en 1807. En France, si Montesquieu dans l'*Esprit des loix*, estime l'esclavage « contre nature », ses condamnations de la servitude demeurent relativement ambiguës. Il juge la servitude nécessaire à « certains pays de la terre ». Les encyclopédistes précisent que « tous les hommes naissent libres » et que « la nature les avait faits tous égaux ». Le Chevalier Louis de Jaucourt indique dans l'article « Esclavage » paru en 1755 : « Quiconque tache donc d'usurper un pouvoir absolu sur quelqu'un, se met par là en état de guerre avec lui, de sorte que celui-ci ne peut regarder le procédé de l'autre, que comme un attentat manifeste contre sa vie ». Diderot confirme son opposition à la servitude dans les colonies par sa contribution à l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes parue sous le nom de l'Abbé Raynal en 1770. Condorcet affirme dans Réflexions sur l'esclavage des Nègres qu'il publie en 1781 sous le pseudonyme de Joachim Schwartz, que traite et esclavage sont de « véritables crimes ». Olympe de Gouges annonce dans la pièce *L'esclavage des Nègres* ou l'*Heureux naufrage*, une prochaine abolition de l'esclavage, ce qui lui vaut en 1785 une lettre de cachet pour la Bastille. Quant à Germaine de Staël, c'est à l'Europe entière que s'adresse le groupe de penseurs qu'elle anime à Coppet (Suisse) pour réclamer l'interdiction de la traite négrière et la suppression de l'esclavage.

Les analyses d'économistes tels qu'Adam Smith, auteur de *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), celles des physiocrates, pour lesquels l'esclavage est une « erreur économique », les expériences d'administrateurs coloniaux tels que Le Mercier de la Rivière ou de Daniel Lescallier aux Caraïbes, de Pierre Poivre dans l'océan Indien, les travaux de Jean-Baptiste Say puis de Sismondi et Rossi, aboutissent à cette conclusion : « l'ouvrier libre a sur l'esclave la supériorité, car la contrainte ne rend pas l'homme inventif, zélé, intelligent ».



Résistances et abolitions

Le siècle des abolitions

Jacques-Pierre Brissot, Mirabeau, Clavière, Sieyès, l'abbé Grégoire, Lafayette, Frossard, Condorcet parmi bien d'autres, collaborent en 1788, à Paris, à la fondation de la *Société des Amis des Noirs*.
Elle est très inspirée de la société fondée à Londres à la même époque, par Thomas Clarkson et William Wilberforce. Elle demande l'interdiction de la traite négrière, estimant que les intérêts en jeu feraient échouer une demande simultanée de suppression de l'esclavage.

Une succession de décrets de suppression de la traite négrière et de l'esclavage a lieu aux Caraïbes-Amériques entre 1793 – abolition proclamée à Saint-Domingue – et 1888 – abolition au Brésil. La rébellion des esclaves de la riche colonie de Saint-Domingue en août 1791 (452 000 esclaves, 28 000 « gens de couleur libres », environ 40 000 blancs à la fin du XVIIIe siècle) aboutit à l'abolition de l'esclavage décrétée sur place par les commissaires civils Sonthonax et Polverel puis au vote de l'émancipation dans toutes les colonies françaises par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794). Les planteurs martiniquais passent alliance avec les Anglais afin que leur colonie échappe à l'abolition française. Ceux de l'île Bourbon (La Réunion) s'opposent au débarquement des autorités républicaines porteuses du décret d'émancipation et maintiennent ainsi le statu quo.

Les événements survenus à Saint-Domingue et à la Guadeloupe, où l'ordre colonial français est menacé, provoquent l'envoi de deux expéditions militaires aux Caraïbes par le premier consul Napoléon Bonaparte. En décembre 1801, le général Victoire Leclerc part pour Saint-Domingue où il livre une guerre coloniale qui fait environ 150 000 morts, militaires et civils, se traduisant par un échec des troupes françaises et par la proclamation de l'indépendance de la colonie sous le nom de Haïti, le 1er janvier 1804. Toussaint Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, à la tête de 40 000 hommes, s'étant érigé en gouverneur à vie de la colonie, est capturé en juillet 1802 par Leclerc et déporté vers la France.
Il meurt le 7 avril 1803 dans sa cellule du fort de Joux dans le Jura. En Guadeloupe, la répression menée par le général Antoine Richepance contre les insurgés fait plusieurs dizaines de milliers de victimes. Après la mort d'Ignace à Baimbridge et le sacrifice de Louis Delgrès et de ses partisans au Matouba, sur les flancs de la Soufrière le 28 mai 1802, l'esclavage est rétabli en Guadeloupe par décret en juillet 1802.

A l'issue de cette période de guerre coloniale et de rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe et en Guyane, l'abbé Henri Grégoire, qui propose de traduire en justice les « agents du crime » qu'est à ses yeux la traite négrière, est l'un des rares à établir le lien entre cette première phase abolitionniste française à laquelle il participe activement, et la renaissance du mouvement dans les années 1820.
Il témoigne alors, dans Epître aux Haïtiens en 1826, que « la peur fermait la bouche à de prétendus philanthropes »…

1848

Le Gouvernement provisoire républicain formé lors des journées révolutionnaires parisiennes de février 1848 proclame, avec l'abolition de la peine de mort et l'instauration du suffrage universel, l'une de ses mesures les plus déterminantes dans le long terme : l'abolition de l'esclavage. Le 4 mars 1848, il décrète que « nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves ». Appelé par François Arago, ministre de la Marine du Gouvernement provisoire, Victor Schoelcher devient, le 4 mars, sous-secrétaire d'Etat chargé des Colonies et président de la Commission d'abolition de l'esclavage.

Les principaux décrets qui sont signés le 27 avril 1848 ont pour objet l'organisation du travail, la répression du vagabondage, l'ouverture d'ateliers de travail et de discipline, un nouveau système fiscal, le sort des enfants sans parents, celui des vieillards, l'organisation de l'enseignement, de la justice, un système de récompenses aux « meilleurs travailleurs » lors de « fêtes annuelles du travail », la législation en matière d'élections au suffrage universel masculin – les « nouveaux libres » devenant également « nouveaux citoyens ».

Ces mesures se heurtent immédiatement à de fortes résistances. Réactions défavorables au sujet desquelles Schoelcher écrit le 1er mai 1848 : « En vérité, je ne croyais pas qu'il serait si long et si difficile de tuer l'esclavage sous la République »…

Le décret fixe qu'une forte indemnité doit être versée aux planteurs mais le Gouvernement provisoire rejette la proposition de Schoelcher d'indemniser également les esclaves et de leur attribuer des lopins de terre.

En Guyane et à La Réunion, les commissaires généraux de la République Pariset et Sarda-Garriga proclament l'émancipation dans le délai prévu par la commission, deux mois après l'arrivée des décrets émancipateurs.

En Martinique et en Guadeloupe par contre, la tension sociale est telle qu'à l'issue des mouvements de rébellion des esclaves survenus le 22 mai au Prêcheur et à Saint-Pierre en Martinique, le gouverneur Claude Rostoland proclame l'abolition de l'esclavage dans la colonie dès le lendemain, 23 mai. Le gouverneur de la Guadeloupe, Jean-François Layrle, prend une mesure identique le 27 mai. 87 087 esclaves sont ainsi libérés en Guadeloupe, 73 500 en Martinique, 12 500 en Guyane, 62 000 à La Réunion, 7 000 au Sénégal, 3 500 à Sainte-Marie et Nossibé.

Une nouvelle politique coloniale

A partir de mai 1848, une nouvelle politique coloniale est mise en œuvre, fondée sur l'ordre, le travail, l'oubli du passé et la reconnaissance à l'égard d'une République libératrice. Des commissaires généraux de la République délégués par le Gouvernement provisoire sont chargés de la mettre en oeuvre dans les colonies.

En Martinique, François-Auguste Perrinon proclame dès le 4 juin 1848 à l'intention des « Cultivateurs » : « Une ère nouvelle vient de s'ouvrir pour vous, vous êtes devenus citoyens français. (…) Ce beau titre vous impose aussi des devoirs : le premier et le plus sain de tous est le travail ».

En Guadeloupe, Adolphe Gatine indique aux « nouveaux libres » : « La liberté que je vous ai apportée, au nom de la France républicaine, ne serait pour vous qu'un funeste présent, si l'ordre et le travail n'étaient plus assurés que jamais.
La misère publique et l'anarchie feraient bientôt le malheur de tous. On maudirait la liberté ! ».

En Guyane, l'ancien gouverneur Aimé Pariset met la population en garde quant au « nouvel ordre social » : « Prouvez que pour vous, comme pour vos frères d'Europe, vous saurez garder la noble devise de la France : la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, dans un travail fructueux et honorable, dans la paix publique, dans les liens de la famille, dans l'obéissance aux lois de la religion et de la patrie » (juillet 1848).

A son arrivée à La Réunion, Joseph-Napoléon Sarda-Garriga informe la population, le 17 octobre 1848, qu'il est venu en tant qu'« organe de la République, non pour assister à la décomposition de la société, mais pour l'organiser dans une pensée d'union, de fraternité, et dans des vues d'ordre, de prospérité et de développement agricole. »

Les élections des représentants coloniaux à l'Assemblée nationale constituante ont lieu au suffrage universel masculin dès août 1848. L'ouverture démocratique qu'elles provoquent est brève, interrompue par une série de mesures tendant à réduire les libertés individuelles et politiques. Clubs politiques, journaux d'opinion apparaissent entre 1848 et 1850 – Le Progrès en Guadeloupe, La Liberté en Martinique – au sein desquels les loges maçonniques locales jouent un rôle déterminant. Mais cette liberté d'expression fait bientôt, dès septembre 1848, l'objet de restrictions et d'interdits.

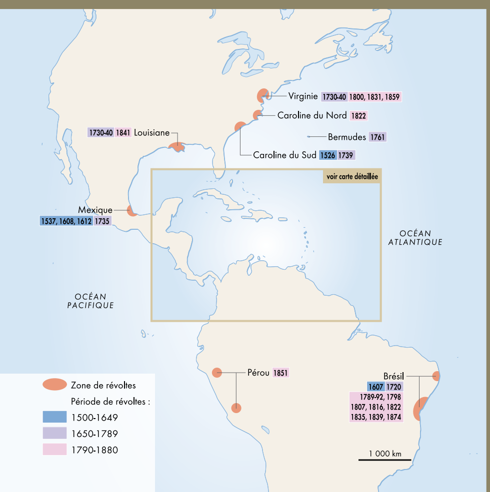
Le renouveau de la prospérité coloniale par la monoculture de la canne à sucre, l'indemnisation et l'octroi de crédits aux planteurs permettent la construction d'usines sucrières dites « grandes centrales ». Ceci à une époque où le sucre de betterave produit en France suffit déjà largement à la consommation... La nouvelle « police du travail » se traduit par l'instauration d'un système de livrets de travail et de passeports intérieurs. Le gouvernement, sous la pression des demandes des planteurs en main-d'œuvre à bon marché et de l'exemple du précédent britannique, choisit de recourir au recrutement de travailleurs sous contrats sous-payés, venant d'Afrique, d'Inde, de Chine, d'Annam et du Japon. Leurs conditions de travail sont comparées par les contemporains à un « second esclavage ».

Le clergé, les missionnaires enseignants, la presse sont d'efficaces relais de cette nouvelle politique coloniale. Administrateurs, magistrats et ecclésiastiques rebelles, ceux qui refusent de se plier aux ordres des gouverneurs chargés de restaurer la production sucrière, le travail et l'ordre public, sont renvoyés en France.

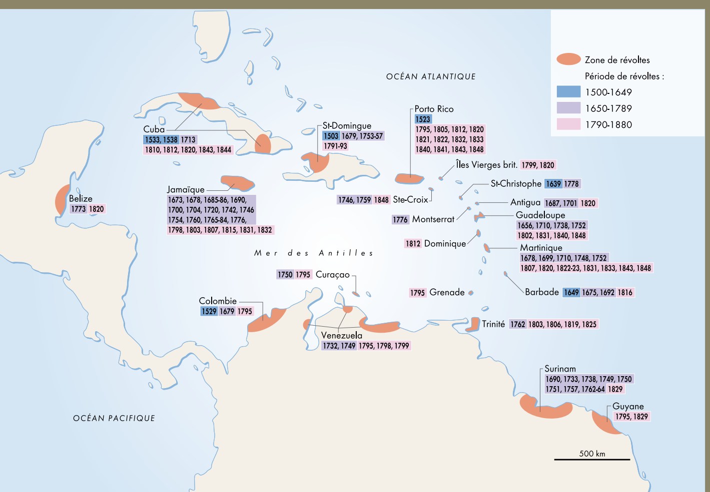
" L'immigrant actuel n'est pas un homme ayant des droits civils. Il est réduit à l'état de mineur ne pouvant rien par lui-même. Mal nourri, mal vêtu, maltraité, frappé, il n'a pas le droit de porter plainte devant les tribunaux. Franchement, quelle différence y a-t-il entre un esclave et un engagé de cette sorte ? Une seule, c'est que la servitude de l'engagé ne dure que cinq ans et qu'à l'expiration de ce terme, l'administration est tenue de le rapatrier. Mais là encore, point de respect du contrat de ce malheureux. Il reste des années rivé à sa chaîne, parce que l'administration ne frète des navires de rapatriement que tous les trois, quatre ou cinq ans ".

Victor Schoelcher, « L'immigration aux colonies », in Le Moniteur des Colonies, 7 juin 1885.

Résistances



Les révoltes en Amérique - XVIe XIXe siécles

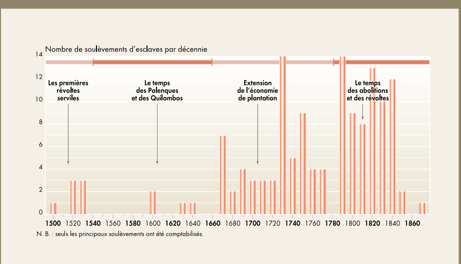


Les révoltes dans les Antilles - XVIe XIXe siécles

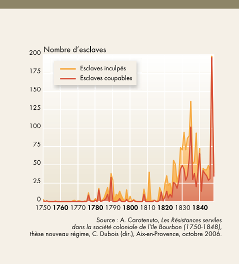


Sources : P. Pluchon, Histoire de la colonisation française, Fayard, Paris, 1991.
T. Madiou, Histoire d'Haïti, tome 1, Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1989.

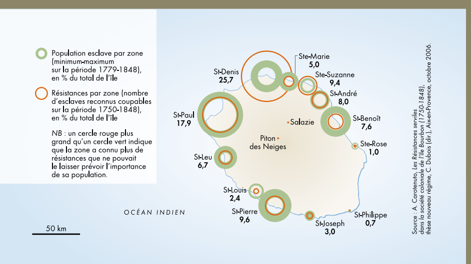
Les troubles de St-Domingue (1791-1793)



Evolution des résistances à La Réunion (1750-1848)



Fréquence des soulèvements d'esclaves dans l'espace caraïbe XVIe XIXe siécles



Les résistances relatives par zone à La Réunion (1750-1848)



Toussaint Louverture, maître de l'île de St-Domingue (1800-1801)

Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours. Auteurs Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Ed Autrement, 2006



D'une Révolution à l'autre, les armes antiesclavagistes

Critiques des philosophes au siècle des Lumières, cahiers de doléances de 1789 mentionnant le souhait d'abolir l'esclavage (coupant notre pays en deux, le nord et le sud), libelles, discours, pétitions, objets comportant images et inscriptions de propagande… Les illustrations et textes ci-contre donnent quelques exemples des campagnes avant la Révolution qui verra la première abolition de 1794, mais aussi et surtout juste avant la seconde et définitive abolition de 1848. Les deux plus emblématiques armes intellectuelles contre la traite et l'esclavage, pour notre époque si influencée par l'image, furent sans doute la coupe de vaisseau négrier reconstituée par un abolitionniste anglais, et les médaillons montrant un esclave suppliant qu'on le libère, abondamment repris en France.

Pétition de 191 « hommes de couleur » de la Martinique en faveur de l'abolition de l'esclavage, adressée à la Chambre des députés, de Saint-Pierre, 24 novembre 1836, extrait :

« L'émancipation des esclaves sera un acte d'humanité, de justice et de bonne politique ; nous l'appelons de tous nos vœux, réprouvant à l'avance toutes les résolutions opposées. Avec elle renaîtront la sécurité, l'ordre et la tranquillité ; avec elle le travail libre et salarié remplacera le travail forcé et humiliant qui démoralise et le maître et l'esclave ; par elle se formeront des liens de famille incompatibles avec l'état d'esclavage quel qu'il soit. »

Pétition des ouvriers de Paris en faveur de l'abolition de l'esclavage, 22 janvier 1844, extrait :

« Messieurs les Députés,

Les soussignés, ouvriers de la capitale, ont l'honneur, en vertu de l'article 45 de la Charte constitutionnelle, de venir vous demander de vouloir bien abolir, dans cette session, l'esclavage. Cette lèpre, qui n'est plus de notre époque, existe cependant encore dans quelques possessions françaises. L'esclavage dégrade autant le possesseur que le possédé. C'est pour obéir au grand principe de la fraternité humaine, que nous venons vous faire entendre notre voix en faveur de nos malheureux frères les esclaves. Nous éprouvons aussi le besoin de protester hautement, au nom de la classe ouvrière, contre les souteneurs de l'esclavage, qui osent prétendre, eux qui agissent en connaissance de cause, que le sort des ouvriers français est plus déplorable que celui des esclaves. (…) Fiers de la sainte et généreuse initiative que nous prenons, nous sommes sûrs que notre pétition aura de l'écho dans notre noble patrie, et nous avons confiance dans la justice des députés de la France. »



Les références à l'abolition de l'eclavage dans les cahiers de doléance (1789)

Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours. Auteurs Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Ed Autrement, 2006

Pétition à la chambre des députés, relative à l'amélioration du sort des esclaves aux colonies
5 décembre 1832, BISSETTE, FABIEN, Mondésir RICHARD
Papier relié carton 20,7 x 12, 8 cm
Musée régional d'Histoire et d'Ethnographie, Fort de France





Portrait de Jean-Baptiste Belley (1747-v. 1804) député de Saint-Domingue
1797, Anne-Louis GIRODET de ROUSSY-TRIOSON (1767-1824)
Huile sur toile -159 x 111cm
Musée national du château et de Trianon, Versailles



Couteau d'esclave marron
Rapporté de Guadeloupe par V.Schoelcher en 1841
Métal, bois gravé - 31 x 4 x 4 cm
Musée du quai Branly, Paris



Vue des 40 jours d'incendie des habitations de la plaine du Cap Français, août 1793
1795, d'après J.L. ou Pierre Jean BOQUET
Gravure imprimée en couleurs - 46,5 x 71 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



MOI EGALE A TOI
MOI LIBRE AUSSI

Ces deux couples, bibelots en biscuit de porcelaine dure de Sèvres, ornant les demeures d'antiesclavagistes à la veille de la première abolition de 1794, forment des pendants. Ils mettent en parallèle l'aspiration à la liberté des blancs et des noirs, des hommes et des femmes, comme l'indiquent les slogans « La fraternité ou la mort » sur l'un, « Moi égale à toi, moi libre aussi » sur l'autre. L'art exprime ainsi avec grâce, par l'image, une revendication vibrante que l'on retrouve, sur un mode plus dramatique, dans les déclarations devenues célèbres de Louis Delgrès, mort en combattant face aux troupes envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage en 1802, puis des abolitionnistes anglais et français comme Clarkson et Schoelcher.

« A l'univers entier le dernier cri de l'innocence et du désespoir.

C'est dans les plus beaux jours d'un siècle à jamais célèbre par le triomphe des Lumières et de la philosophie qu'une classe d'infortunés qu'on veut anéantir se voit obligée d'élever sa voix vers la postérité, pour lui faire connaître, lorsqu'elle aura disparu, son innocence et ses malheurs.

Dans le siècle de la philosophie, il existe des hommes, malheureusement trop puissants par leur éloignement de l'autorité dont ils émanent, qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur que dans les fers de l'esclavage ».

Proclamation de Louis Delgrès et de ses compagnons, Guadeloupe, 10 mai 1802, extrait.

« Chaque homme, par nature, naît libre, et a droit à son propre corps, et quiconque tente de le réduire en esclavage par la force et contre sa propre volonté, est l'équivalent des voleurs, et viole un commandement de Dieu. Je fais cette demande au nom de l'humanité. »

Thomas Clarkson, lettre à François Guizot, 18 janvier 1841.

« Lorsque m'isolant par abstraction du monde matériel et me retirant dans le monde intellectuel, je me représente que de deux hommes l'un se dit le maître de l'autre, maître de sa volonté, de ses mouvements, de son travail, de sa vie, de son coeur, cela me donne tantôt un fou rire, et tantôt des vertiges de rage. »

Victor Schoelcher, Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage, 1842.



La fraternité ou la Mort
(pendant de Moi égale à toi, moi libre aussi)
1793 BOIZOT Simon-Louis
Biscuit en porcelaine dure de Sèvres H. 25,5 x L. 15,7 x P. 13 cm
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle



Moi égale à toi, moi libre aussi
(pendant de la Fraternité ou la Mort)
1793 BOIZOT Simon-Louis
en creux sur le devant du socle : MOI EGALE A TOI. MOI LIBRE AUSSI.
Biscuit en porcelaine dure de Sèvres H. 25,5 x L. 15,7 x P. 13 cm
Musée du Nouveau Monde, La Rochelle





Allégorie de l'abolition de l'esclavage de 1794
18e siècle, anonyme
Huile sur toile - 95 x 66 cm
Musée régional d'Histoire et d'Ethnographie, Fort-de-France

Allégorie de l'abolition de l'esclavage de 1794

Sur ce tableau anonyme, la statue représente la Liberté, ou la République. A terre gisent un canon, divers débris, et les chaînes brisées symbole de libération de l'esclavage. Les traces d'un combat récent, les armes et l'uniforme soulignent sans doute les luttes nécessaires pour obtenir l'abolition. Le vote par la Convention du décret du 16 pluviose an II (4 février 1794) légalisait la proclamation abolitionniste de Sonthonax, au Cap-Français, du 29 août 1793 et en étendait l'application à toutes les colonies françaises : c'était la fin de l'esclavage, proclamée pour la première fois par une métropole européenne. Appliquée dans toute son étendue à Saint-Domingue, en Guadeloupe et en Guyane, l'abolition de 1794 ne fut cependant pas mise en œuvre à la Martinique occupée par l'Angleterre, ni aux Mascareignes, où les colons opposèrent une résistance efficace à sa promulgation. Et l'esclavage fut rétabli en 1802.

Décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II, 4 février 1794

La Convention nationale déclare aboli l'esclavage des nègres dans toutes les colonies : en conséquence, elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleurs, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution.

Renvoie au Comité de salut public pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour l'exécution du décret.

Loi de rétablissement de l'esclavage, 30 floréal an X, 20 mai 1802

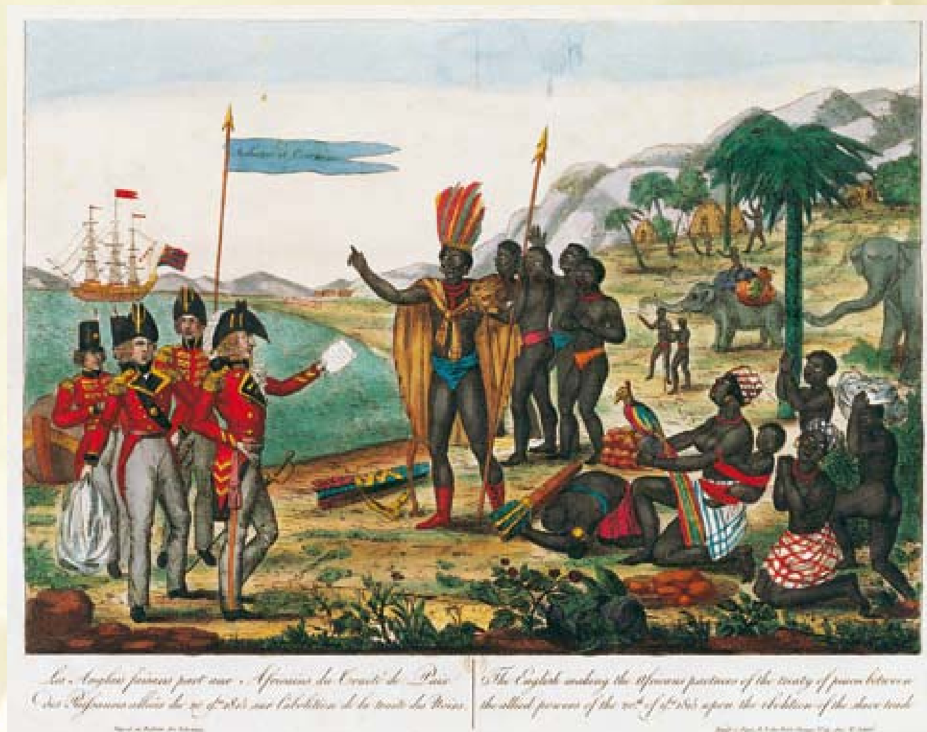
Article 1er *- Dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal an X, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.*

Article 2 *- Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.*

Article 3 *- La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789.*

Article 4 *- Nonobstant toutes les lois antérieures, le régime des colonies est soumis pendant dix ans aux règlements qui seront faits par le gouvernement.*





Les Anglais faisant part aux Africains du Traité de paix des puissances alliées du 20 octobre 1815 sur l'abolition de la traite des Noirs
1815
Lithographie
Bibliothèque nationale de France

L'abolition de la traite négrière

L'Angleterre et les États-Unis avaient aboli la traite négrière en 1807 ; Napoléon, en mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe, abolit lui aussi la traite, en grande partie pour contrer la propagande anglaise. Lors des négociations de Vienne, après la défaite définitive de Napoléon à Waterloo, l'Angleterre imposa aux alliés, avec l'accord de Talleyrand qui représentait la France, une clause qui généralisait l'interdiction de la traite à toutes les puissances européennes. La lithographie ci-dessus, imprimée à Paris mais avec une légende bilingue, était destinée à diffuser à travers l'Europe et l'Afrique la nouvelle orientation des relations des puissances jusqu'alors négrières avec l'Afrique : désormais Industrie et Commerce deviennent la finalité de ces relations. L'Afrique, qui ne sera plus dépeuplée par la traite, deviendra terre de développement et de civilisation selon les conceptions européennes. La nouvelle colonisation pouvait commencer.



La Traite des Noirs
1822, J. L. A. Géricault
Fusain et sanguine
École des Beaux Arts, Paris

Le vaste tableau dénonçant la traite, projeté par Géricault, ne fut jamais réalisé et il en subsiste seulement des esquisses, dont celle-ci.



Abolition de l'esclavage
David d'Angers
Dessin
Musée David d'Angers, Angers



Antiesclavagistes en résistance

Les premiers esclaves furent les premiers rebelles au système colonial qui les réduisait en servitude. Dans le processus de traite humaine/réduction en esclavage qui lia l'Afrique aux Caraïbes-Amériques et aux colonies européennes de l'océan Indien, ils furent les premiers abolitionnistes. Peu d'entre eux laissèrent une trace dans les archives, seuls témoignages de leur existence et de leurs luttes. Mais les comptes rendus de procès, les récits de certains administrateurs coloniaux et de voyageurs observateurs laissent percevoir leur voix, même si les abolitionnistes occidentaux eux-mêmes, plus tard, n'accordèrent que peu de considération à leurs engagements.

Des expéditions contre les cimarrons de l'isthme centraméricain aux guerres contre les Maroons des Blue Mountains de Jamaïque, des grands camps de Guadeloupe et de Martinique aux communautés marronnes des Djuka, Saramaka et Boni des Guyanes, l'organisation collective de la résistance dura quatre siècles. Des kilombos des Angolares de São Tomé, au large de l'Afrique, au camp fortifié du Cacique Enriquillo à La Española (Saint-Domingue/Haïti) dans la première moitié du XVIe siècle, aux palenques de l'isthme centraméricain et aux quilombos du Brésil, ces camps d'esclaves fugitifs opposèrent une résistance acharnée aux expéditions tant espagnoles, portugaises, hollandaises, britanniques que françaises envoyées contre eux. Certains de ces nègres cimarrons constituèrent des communautés qui obligèrent les autorités coloniales européennes à conclure trêves et traités de paix. Les Black Karibs, avant d'être déportés sur les côtes du Honduras britannique à la fin du XVIIIe siècle, réussirent à négocier et à préserver leur indépendance sur l'île caraïbe de Saint-Vincent. Dans l'océan Indien, le marronnage prit une ampleur toute particulière au cours du XVIIIe siècle dans les Hauts de l'île Bourbon, notamment pendant la période révolutionnaire, lorsque les planteurs refusèrent l'application du décret d'abolition de l'esclavage.

Des noms de ces rebelles et nègres marrons sont parvenus jusqu'à nous, tels Bayano et Miguel en Castille d'Or, Enriquillo, Michel Polydor, Télémaque, Canga, Isaac, Pyrrhus Candide, Makandal ou Boukman à Saint-Domingue, Francisque Fabulé, Pierrot Mine, Baptiste, Manuel, Sakala, Grand Goulou, La Tulipe en Guadeloupe, Tackey, Tomboy à la Dominique, Cudjoe, Cuffee, Quaco, Accompong, Tacky, Johnny en Jamaïque, Boni en Guyane, Laverdure, Maffa, Cotte, Silvestre, Fanga, Barre, Dimitile et Cimendef à l'île Bourbon (La Réunion).



Leonard Parkinson, capitaine de Nègres marrons pendant la Deuxième Guerre des Maroons de Jamaïque au XVIIIe siècle.

Il fut capturé contre rançon. En 1796, six cents rebelles fugitifs furent déportés par les Britanniques de Jamaïque vers la Nouvelle Ecosse puis le Sierra Leone.

Leonard Parkinson, A Captain of Maroons taken from the Life
1796
d'après une aquarelle par H. Smith, extrait de Br. Edwards, *The Proceedings of the Governor and Assembly of Jamaica in Regard to the Maroon Negroes*, Londres



Toussaint Louverture (1743-1803), né esclave sur la plantation Bréda, au Nord de Saint-Domingue, François Dominique Toussaint est affranchi par le comte de Noé en 1776. Rapidement intégré à l'élite des Noirs libres, il acquiert des terres et des esclaves. En 1791, il se rallie à l'insurrection des esclaves puis il passe dans la partie espagnole où il prend le commandement d'un corps d'armée.

Après l'abolition de l'esclavage par la Convention, il revient dans la partie française et commence une grande carrière militaire et politique. Général de division puis gouverneur de la colonie, il promulgue une constitution en 1801 faisant de Saint-Domingue un Etat quasi indépendant. Bonaparte refuse cette sécession et envoie un corps expéditionnaire pour rétablir l'ordre colonial. Toussaint Louverture est capturé le 7 juin 1802. Déporté en France, il meurt au fort de Joux (Doubs) le 7 avril 1803.

Portrait équestre de Toussaint Louverture sur son cheval Bel-Argent
Vers 1800, Denis A. Volozan
Lavis - 47 x 37,5 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux

Etienne Victor Mentor (1771 Martinique - 23 octobre 1806 Port-au-Prince). Proche de Sonthonax et de Toussaint Louverture, il reçoit le grade d'adjudant-général. Elu député au conseil des Cinq Cents en 1797, il est l'un des animateurs, à Paris, de la *Société des Amis des Noirs et des Colonies* en 1797-1799. De retour en Haïti après l'indépendance, il s'oppose rapidement à Dessalines et est assassiné en 1806.

E.V. Mentor député de St-Domingue
1802, Valain
Estampe - 113 x 92 cm
Musée du quai Branly, Paris



Black Karibs

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les Britanniques menèrent une véritable guerre contre les Karib qui occupaient encore de nombreuses îles et opposaient une résistance persistante à l'implantation européenne. Saint-Vincent, déclarée depuis 1660 par les colonisateurs français et britanniques « île neutre », à l'instar de la Dominique, était essentiellement peuplée de Karib. Ces derniers s'étaient alliés à des esclaves fugitifs et aux captifs survivants d'un navire négrier naufragé au large de l'île à la fin du XVIIe siècle. Ils furent refoulés dans la partie nord, montagneuse, en vertu d'un traité signé en février 1773.

Dans un contexte de rivalité franco-britannique pour le contrôle de l'île, deux « guerres Karib » furent menées et la lutte fut constante contre leurs chefs Chatoyer et Duvalle qui menèrent une véritable guerilla depuis les hauteurs de l'île et du grand refuge de La Vigie. Les Britanniques procédèrent à partir de 1796 à la déportation de plusieurs milliers de Karib et de Black Karib de Saint-Vincent vers les Grenadines puis vers l'île de Roatán d'où ils peuplèrent les côtes de la Baie du Honduras. A Saint-Vincent, la lutte contre les Karib continua jusque dans les années 1810. Lapiton, village de montagne, continua d'abriter Black Karib et esclaves fugitifs. Les Garifunas, descendants des Karib et Black Karibs de Saint-Vincent peuplent aujourd'hui les côtes du Belize, du Honduras et du Nicaragua.

Ce tableau est l'une des très rares représentations de cette population pour les XVIIIe et XIXe siècles.

Les Caraïbes noirs de Saint-Vincent
Fin du XVIIIe siècle, Augustin Brunias
Huile sur toile - 29 x 22,5 cm
Musée d'Aquitaine, Bordeaux



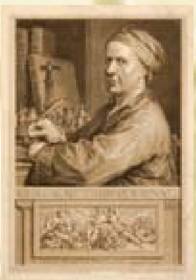
Galerie des abolitionnistes 1



Denis Diderot (1713-1784)
L'une des grandes figures du Siècle des Lumières, co-directeur avec d'Alembert de la grande entreprise que fut l'*Encyclopédie*, ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Diderot fut le philosophe le plus résolument engagé dans le combat contre l'esclavage mais également contre les entreprises coloniales elles-mêmes, dénoncées comme des guerres de conquêtes illégitimes, aboutissant à la destruction des civilisations des territoires colonisés.

En 1772, il rédigea un vigoureux pamphlet pour dénoncer les ambiguïtés du fameux voyage de Bougainville autour du monde aboutissant à la découverte de Tahiti et à sa colonisation rampante sous couvert de christianisation. Surtout, Diderot fut le collaborateur, anonyme pour les contemporains, de la troisième édition (1780) de l'*Histoire philosophique et politique du commerce et des établissements des européens dans les deux Indes*, parue sous le nom de G. Th. Raynal. L'apport de Diderot donna à cette œuvre immense (10 volumes) et composite (plusieurs dizaines de collaborateurs) son orientation radicalement antiesclavagiste et anticoloniale, au sens de l'époque, qui en fit un des textes les plus lus, en Europe et dans le Nouveau Monde, jusqu'au début du 19e siècle.

Denis Diderot, écrivain
18e siècle, Louis-Michel Van Loo
Huile sur toile - 81 x 65 cm
Musée du Louvre, Paris



L'abbé Guillaume Thomas Raynal (1713-1796), ardent partisan de la suppression de l'esclavage dans les années 1770 et 1780, a renoncé à ses engagements abolitionnistes sous la Révolution. Il mit en œuvre la publication en dix volumes de l'*Histoire philosophique et politique du commerce et des établissements des Européens dans les Deux Indes* (1ère édition 1770) dont la troisième édition, en 1780, considérablement augmentée par Denis Diderot, devint une violente dénonciation de la colonisation et de l'esclavage.

Portrait de l'abbé Raynal
Gravure
Musée du quai Branly, Paris



Olympes de Gouges (1748-1793)
Figure légendaire du féminisme naissant, Olympe de Gouges fut également une ardente militante de la cause antiesclavagiste. Elle fréquenta la *Société des Amis des Noirs* avec laquelle elle eut une correspondance. Surtout, elle fit jouer à Paris une pièce, *L'esclavage des Nègres ou l'heureux naufrage*, au théâtre de la Nation à la fin décembre 1789, favorable aux esclaves et fort négative pour les colons. La pièce provoqua un grand tumulte lors de ces premières représentations qui durent être interrompues. *Le Moniteur* du 31 décembre relatait en ces termes les affrontements entre les deux « partis », colons et abolitionnistes : « On citera peu de représentations aussi orageuses que celle de ce drame. Vingt fois les clameurs opposées de deux partis, dont l'un était protecteur et l'autre persécuteur, ont pensé l'interrompre. Avant le levé de rideau, le trouble était déjà dans la salle. A voir la chaleur avec laquelle on s'animait de part et d'autre, on aurait cru que la grande cause de l'esclavage et de la liberté des Nègres allait se traiter devant les partis que leurs divers intérêts devaient s'engager à combattre ou à défendre. ».
Cet épisode, outre qu'il témoigne de l'écho de la pièce d'Olympe de Gouges, montre à quel point la question de la « liberté des Nègres » était devenue centrale au début de la Révolution française, après plusieurs décennies de débats restés confinés dans les milieux intellectuels de la société des Lumières.

Olympes de Gouges
18e siècle, anonyme
Aquarelle et mine de plomb - 28 x 21 cm
Musée du Louvre, Paris, collection Rothschild



Benjamin Sigismond Frossard (1754-1830), théologien protestant, publia en 1788 un ouvrage remarqué, *La Cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la justice, de la religion et de la politique, ou histoire de la traite et de l'esclavage des Nègres, preuves de leur illégitimité, moyens de les détruire sans nuire ni aux colonies ni aux colons.* En 1793 il publia un second ouvrage sur la question, *Observations sur l'abolition de la traite des Nègres* présentées *à la Convention nationale*. Membre de la *Société des Amis des Noirs* dès 1788, il fut l'un des refondateurs de cette société abolitionniste en 1797, puis membre du *Comité pour l'abolition de la traite* fondé en 1822 par la Société de la morale chrétienne, d'obédience protestante. Frossard est ainsi une des grandes figures de l'abolitionnisme français ; il fut l'un des rares, avec Grégoire, à assurer la continuité du combat contre l'esclavage entre les années 1780 et la Restauration, à travers la Révolution, le Consulat, l'Empire et le retour des Bourbons. Son œuvre a été poursuivie par Guillaume de Felice, son disciple le plus proche.

Benjamin Sigismond Frossard
1786
Collection privée



William Wilberforce (1759-1833) et **Thomas Clarkson** (1760-1846) furent parmi les principaux abolitionnistes britanniques, dirigeants emblématiques du mouvement abolitionniste mondial.

Clarkson et Wilberforce
Gravure
Musée de Chartres, Chartres

Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet (1743-1794)
Mathématicien, philosophe, économiste, Condorcet fut l'un des abolitionnistes les plus radicaux de la fin du 18e siècle. En 1781 il publia un réquisitoire violent contre l'esclavage, sous le pseudonyme transparent de « Docteur Schwartz ». Il y condamnait l'esclavage sous un double point de vue, moral et philosophique, d'abord, économique, ensuite. En effet, à la suite des physiocrates, puis d'Adam Smith, il voyait dans l'esclavage non seulement une pratique inhumaine en dehors du droit humain, mais aussi une forme archaïque d'utilisation de la force de travail, sous-productive par essence et incapable du moindre progrès technique. Un des membres fondateurs de la *Société des Amis des Noirs*, il fut le rédacteur de ses statuts puis son porte parole principal au moment de la campagne électorale pour les Etats généraux de 1789. Son immense prestige, notamment à travers le réseau des académies et des sociétés savantes de l'Europe entière, contribua efficacement à la diffusion des idéaux antiesclavagistes à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution française.

Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet
Anonyme
Huile sur toile - 70 x 80 cm
Collection privée



Galerie des abolitionnistes 2



Jacques Pierre Brissot (1754-1793), député girondin à la Convention nationale, fonda la *Société des Amis des Noirs*. Il se rendit souvent en Angleterre et fut envoyé aux Etats-Unis par Clavière. La Révolution applaudit ses idées philanthropiques sur la liberté des Noirs, mais lui reprocha sa précipitation à vouloir les réaliser, et le tint directement responsable des ravages causés par les débuts de la Révolution haïtienne décrits ici dans le cartouche où l'on voit l'incendie des habitations en 1791.

Duplessis-Bertaux fournit aux Levachez, père (Charles François Gabriel) et fils, de nombreux sujets.

BRISSOT Jacques-Pierre
1800, Jean DUPLESSIS-BERTAUX
Estampe - 60,3 x 44,2 cm
Musée du quai Branly, Paris



Henri Grégoire (1750-1831), curé de la petite paroisse d'Emberménil, près de Lunéville, fut élu député du clergé aux États-généraux de 1789. Il y incarna rapidement le clergé patriote rallié à la cause du tiers état. Défenseur des juifs dès 1788 et des protestants opprimés, il prit la défense de la cause des esclaves des colonies, ainsi que des « libres de couleur ».

Membre de la première *Société des Amis des Noirs*, il fut le rédacteur principal du décret d'abolition de l'esclavage voté par la Convention le 4 février 1794 ; puis, animateur et inspirateur de la seconde *Société des Amis des Noirs* (1797-1799), il défendit avec constance le principe de l'abolition et mit en place à Paris une école destinée à l'éducation des enfants des colonies, de « toutes les couleurs ».

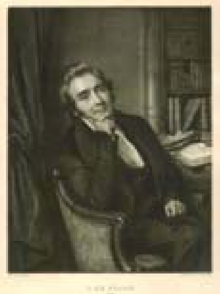
Opposant à Bonaparte, il refusa le rétablissement de l'esclavage, publia un ouvrage (1808) où il montrait l'égale capacité intellectuelle entre les « races humaines » ; il entretint jusqu'à sa mort une correspondance importante avec les dirigeants de la jeune république noire d'Haïti, puis, sous la Restauration, il reprit son combat contre la traite des noirs, l'esclavage et le « préjugé de couleur ». A sa mort, en mars 1831, l'archevêque de Paris lui refusa les funérailles religieuses, célébrées pas ses proches malgré cet interdit. La République d'Haïti ordonna un deuil national.

Buste de l'abbé Grégoire
Offert en 1894 à l'ambassade de la République d'Haïti à Paris pour le premier centenaire de l'abolition de l'esclavage.
Aujourd'hui conservé dans le salon d'honneur de l'ambassade.
Photo Hughes Dubois, Paris, 2006

Cyrille Charles Auguste Bissette (1795-1858), originaire de Saint-Pierre en Martinique, fut l'objet d'un procès politique retentissant entre 1824 et 1826, accusé d'avoir diffusé dans la colonie la brochure *De la situation des gens de couleur libres aux Antilles françaises* en 1823. Condamné aux galères, marqué au fer, emprisonné au fort de Brest puis banni des colonies, Bissette s'installait à Paris où il fonda une *Société des Hommes de Couleur* puis la *Revue des Colonies* en 1834, qui parut jusqu'en 1843. Il y réclama, en pionnier en 1834-1835, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Il collaborait en 1846 avec le pasteur Guillaume de Felice pour diffuser une célèbre pétition demandant la suppression immédiate et complète de l'esclavage.

Ayant accumulé différends et rivalités avec Schoelcher sur le terrain abolitionniste, Bissette menait campagne en Martinique et en Guadeloupe en 1848-1849 à l'occasion des élections législatives. Leurs partisans, *schoelcheristes et bissettistes*, s'opposèrent dans les deux colonies. Bissette fut élu représentant de la Martinique en 1849.

Cyrille Charles Auguste Bissette
Lithographie
Bibliothèque nationale de France, Paris



Guillaume de Felice (1803-1871), pasteur, professeur de théologie à la Faculté protestante de Montauban, publia en 1846, avec l'aide financière de la société antiesclavagiste britannique, la brochure *Emancipation immédiate et complète des esclaves. Appel aux abolitionnistes*. Il reprochait à ces derniers de « transiger avec le crime » en ajournant sans cesse la « pleine réparation » que serait à ses yeux la liberté immédiate des esclaves. Dénonçant « l'indifférence et l'inaction », il établit, pour la diffusion de ses idées, des relations régulières avec les journaux protestants de France, tel *Le Semeur*, et le *New York Observer* aux Etats-Unis.

Guillaume de Felice
Archives départementales du Tarn, Albi



L'abbé Casimir Dugoujon, originaire du Gers, se rendit pour la première fois en Guadeloupe en 1840 en tant que vicaire de la paroisse de Sainte-Anne. Prenant des notes, écrivant de longues missives sur le régime esclavagiste, le regard critique qu'il porta immédiatement sur l'esclavage provoqua son rappel en France en 1841 sur intervention des planteurs de la paroisse et du gouverneur. Il n'en publiait pas moins en 1845, avec la recommandation de Schoelcher, *Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises*, un recueil de correspondance qui était un témoignage virulent contre l'esclavage.

Ayant quitté la Congrégation du Saint-Esprit, en charge de la formation du clergé colonial, pour celle de Notre-Dame de Sainte Croix du Mans, il était appelé en 1848 par Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies du nouveau gouvernement républicain, en tant que préfet apostolique de la Guadeloupe.

Il se heurta dès son arrivée aux instructions du gouverneur de l'île, le colonel Fiéron, qui l'accusa de menacer la sécurité de la colonie en répandant des idées alors qualifiées de « communistes ». Il fut renvoyé en France dès janvier 1849 et refusa le poste de curé de Chandernagor qui lui fut proposé.

L'abbé Casimir Dugoujon
Lithographie
Bibliothèque nationale de France, Paris



Victor Schœlcher (1804-1893) fut envoyé au Mexique pour affaires par son père en 1829. Il découvrit au cours de ce périple l'esclavage, infamie contre laquelle il n'eut dès lors de cesse de combattre.

Il fut l'auteur de nombreux ouvrages-témoignages décrivant le système esclavagiste des colonies françaises des Caraïbes et militant pour sa suppression, notamment *Des colonies françaises. Abolition immédiate* (1842), *Colonies étrangères et Haïti* (1842-1843) ou *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années* (1847). Il rédigea en 1847 pour la Société française pour l'abolition de l'esclavage une pétition demandant l'abolition immédiate et complète de l'esclavage dans les colonies françaises.

Élu représentant de la Martinique et de la Guadeloupe entre 1848 et 1850, il fut également sous-secrétaire d'État à la Marine, chargé des colonies de mars à mai 1848. En tant que président de la Commission d'abolition de l'esclavage il fut l'initiateur du décret du 27 avril 1848 abolissant définitivement l'esclavage dans les colonies françaises.

Après un long exil à Londres sous le Second Empire, Schoelcher était à nouveau élu représentant de la Martinique en 1871, siégeant dans les rangs de l'extrême-gauche, puis sénateur inamovible en 1875.

Victor Schoelcher
19e siècle, Firmin Gillot
Lithographie - 34,1 x 26,4



L'imaginaire de la Révolution haïtienne

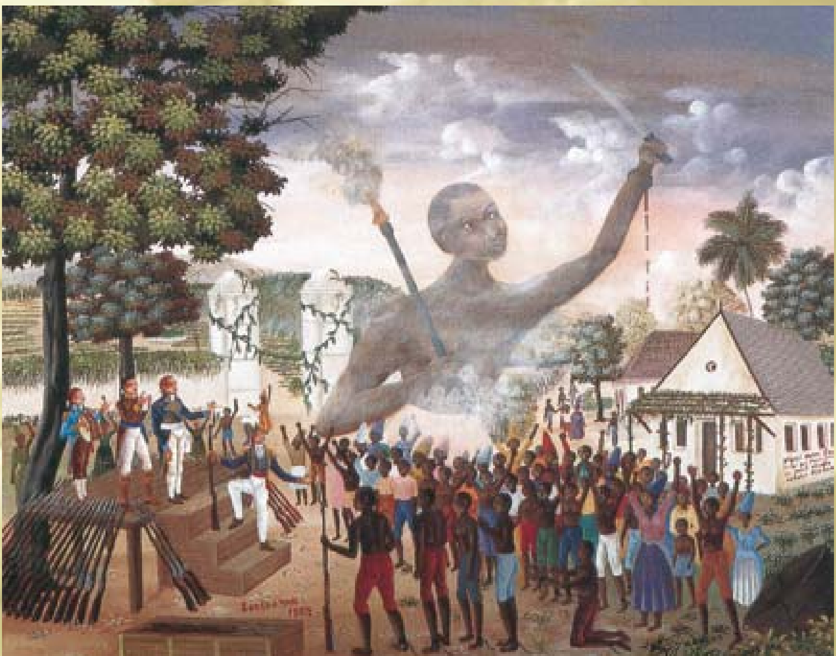
En 1991, à l'occasion du bicentenaire du début de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue (22-23 août 1791), les artistes haïtiens ont déployé leur art pour faire revivre les temps forts de la résistance de leurs ancêtres à l'oppression esclavagiste, devenus mythes fondateurs de la « Première République noire ».

Mythe et histoire se croisent pour former la saga de la République d'Haïti, née d'une insurrection d'esclaves d'ampleur sans précédent historique.



Makandal, l'esclave rebelle aux pouvoirs magiques saute hors du bûcher
1991, Wilson Anacréon
Huile sur toile - 61 x 76 cm
Collection Afrique en Créations

Makandal, chef de la grande révolte de 1758 dans la plaine du nord, est ici représenté sur le bûcher qui devait le brûler mais d'où il s'est évadé en jaillissant hors des flammes, signe manifeste de ses pouvoirs surnaturels.

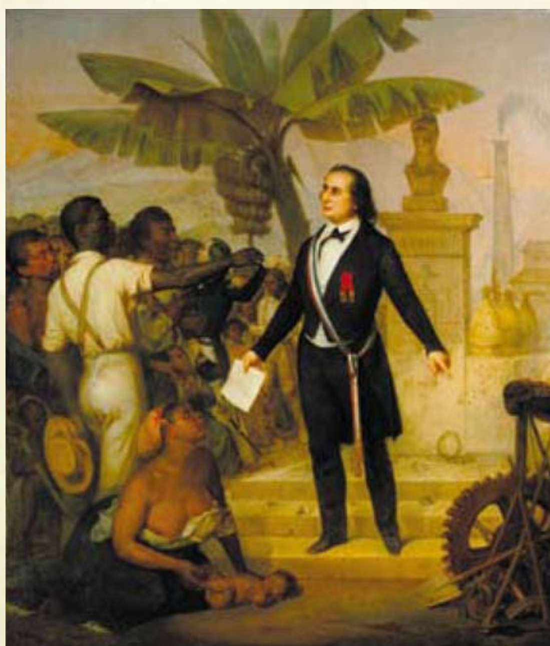


Sonthonax distribue des armes aux esclaves libérés
1991, Eddy Jacques
Huile sur toile - 51 x 61 cm
Collection Afrique en Créations

Le 29 août 1793, le commissaire de la république française, Léger-Félicité Sonthonax, fut amené à proclamer l'abolition de l'esclavage dans la colonie où les Noirs étaient en train de s'emparer du pouvoir. La scène proposée par l'artiste, deux siècles plus tard, met au dessus du commissaire français, libérateur des Noirs, le spectre de l'esclave insurgé qui libère ses frères par le fer et par le feu sans attendre les armes que va distribuer Sonthonax après la proclamation officielle de la liberté générale.



1848



Abolition de l'esclavage à l'île de La Réunion
1848, Alphonse Garreau
Huile sur toile
Musée du Quai Branly, Paris

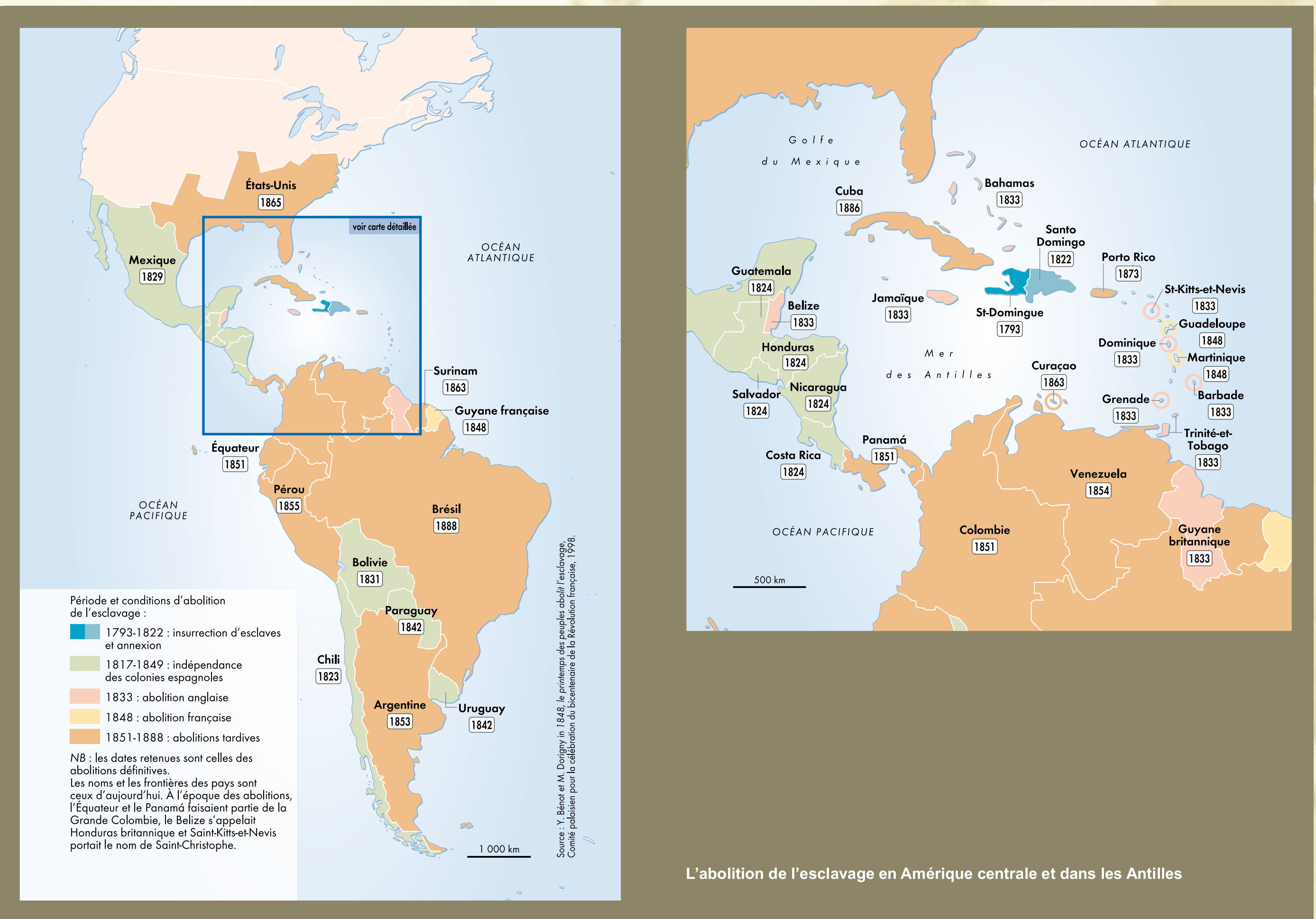
Ce tableau allégorique représente Sarda-Garriga annonçant l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Il tient le texte du décret d'abolition d'une main, et de l'autre, montre les instruments de travail aux « nouveaux libres ».



Citoyen, La Réunion
1865, Mortier de Trévise
Encre et aquarelle
Archives départementales de la Réunion



Abolitions



L'abolition de l'esclavage en Amérique centrale et dans les Antilles

Atlas des esclavages. Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours. Auteurs Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Ed Autrement, 2006



Reconnaissance d'un crime contre l'humanité

En France comme à l'étranger, émerge donc, à la fin du XXe siècle, la conscience que la traite, l'esclavage et leurs abolitions ne sont pas une histoire et des mémoires locales marginales, une page sombre isolée dans le temps et l'espace, qui se referme avec l'abolition. Indissociables de notre histoire nationale, européenne et mondiale, ils transformèrent le droit, les valeurs, l'économie, la culture, les représentations mentales. Nous en sommes les descendants, les héritiers.

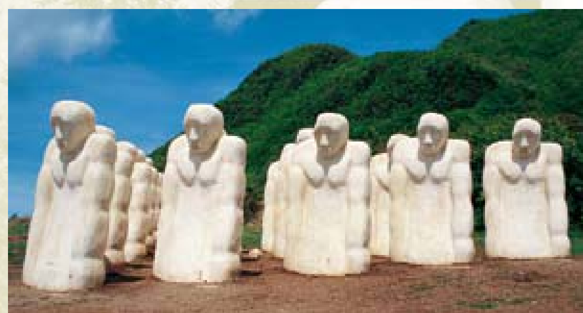
Déjà, en 1948, dans son discours en Sorbonne pour le centième anniversaire de l'abolition, Aimé Césaire avait souligné que cette date était « à la fois immense et insuffisante », car « le racisme n'est pas mort ». A partir de 1998 s'impose l'idée que célébrer la seule abolition ne suffit pas. Il faut joindre histoire et travail de mémoire, dans l'espace public, pour saisir pleinement les leçons, la portée, l'héritage de l'esclavage colonial. Expliquer comment des États, soucieux de valeurs universalistes et des droits de l'homme et du citoyen, en ont écarté des êtres humains au nom d'intérêts économiques, de théories fondées sur une pseudo-hiérarchie entre « races » et civilisations. Montrer que dès le début de cette institution particulière, des esclaves, des abolitionnistes entrèrent en résistance. Comment, même après l'abolition, des hommes et des femmes, au nom du préjugé de couleur, subirent des ségrégations, des statuts spécifiques. Rappeler qu'après la fin des Empires européens, après l'adoption des droits civiques dans les années 1960 aux Etats-Unis, perdurèrent des discriminations que nous voyons encore à l'œuvre.

Le 10 mai 2001 intervint, après de longues discussions au Parlement français, le vote unanime au Sénat, en dernière lecture, de la proposition de loi déposée par Christiane Taubira, députée de la Guyane. Pour la première fois, un ancien pays négrier « reconnaît que la traite transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ».

Cette loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité a eu un effet d'entraînement indéniable. Le Comité pour la mémoire de l'esclavage, dont elle prévoyait la création, missionné pour proposer une date de commémoration annuelle nationale après une large concertation, a retenu le 10 mai, journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Depuis un décret de 2006, elle est l'occasion chaque année, partout sur le territoire, dans les mairies, les associations, les établissements scolaires et culturels, de se recueillir, d'informer, de transmettre savoir et mémoire. Elle s'ajoute aux dates fixées en 1983 pour la célébration de l'abolition : 22 mai en Martinique, 27 mai en Guadeloupe, 10 juin en Guyane, 20 décembre à La Réunion, 27 avril à Mayotte.



Au Marron inconnu
Albert Mangonèse (1917-2002)
Place du Champs de Mars à Port-au-Prince, République d'Haïti
Erigée en 1967, cette œuvre mondialement connue, a été le symbole utilisé par l'UNESCO en 1989 pour commémorer la Déclaration universelle des droits de l'homme.



Cap 110, Mémoire et fraternité
1998, Laurent Valère
Béton armé, -15 statues de 2,5 m de haut
Ville du Diamant, Martinique
Erigées au printemps de 1998, ces 15 statues disposées en triangle orienté vers le Golfe de Guinée, évoquent la traite négrière en rappelant un des derniers épisodes tragiques de cette longue histoire : le naufrage d'un négrier clandestin, le 8 avril 1838, au large de cette baie. Seuls 86 des captifs furent sauvés, mais aucun membre de l'équipage. Leurs descendants vivent toujours en Martinique aujourd'hui.



Monument mémorial de Saint-Paul
La Réunion



Mulâtresse Solitude
Figure symbolique de la lutte des femmes pour la liberté en Guadeloupe en 1802
Abymes, Guadeloupe, photographie M. Mongongnonâ



La Forêt des Mânes
2006, Léa de Saint Julien
Jardin du Luxembourg, Paris



Le cri, l'écrit
2007, Fabrice Hyber
Jardin du Luxembourg, Paris

Un monument national a été installé dans le jardin du Luxembourg. Les programmes scolaires et les documents pédagogiques prennent mieux en compte la complexité de cette histoire mondialisée. Des actions éducatives pluridisciplinaires, ont essaimé. Un centre international de recherche sur l'esclavage a vu le jour au CNRS. S'y ajoutent l'inventaire et la valorisation des archives, des œuvres muséales, l'ouverture de salles au musée d'Aquitaine et au musée des ducs de Bretagne, des fictions, des documentaires, des livres, et la mise en réseau de lieux de mémoire en France, en Europe, en Afrique, aux Amériques et dans l'océan Indien.

Ce mouvement s'inscrit dans le développement, international, de l'étude des autres formes passées de traite et de servitude, et la lutte coordonnée contre leurs modalités contemporaines. La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre) rappelle la date de l'adoption, en 1949, par l'Assemblée générale de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. 2004 fut l'année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Le 25 mars 2007 fut la Journée internationale pour la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Au sein de l'histoire mondiale de l'asservissement, qui recouvre d'autres traites, liées ou non à la couleur, à l'âge ou au sexe, la traite transatlantique et l'esclavage colonial permettent d'appréhender les mécanismes économiques, juridiques, administratifs, psychologiques de l'exploitation d'êtres humains, et d'exercer une vigilance sur notre temps présent. Mais elle donne aussi un exemple de résistance et de créativité, par les apports de ces populations à l'humanité. Déportées en masse d'un continent à l'autre, elles y ont donné naissance à des sociétés originales, faites d'influences et d'interactions religieuses, culturelles et artistiques multiples, auxquelles se sont ajoutés, après 1848, les apports de l'engagisme indien ou chinois. Elles ont inspiré la musique, la danse, les arts visuels. Ainsi, le maloya réunionnais, expression musicale apportée par les esclaves venus d'Afrique de l'Est ou de Madagascar, créolisé sur les plantations sucrières pendant la période de l'engagisme, source d'inspiration de nombreux artistes contemporains de l'océan Indien. Il fait l'objet d'études, de recherches, et a été proposé pour son inscription au patrimoine mondial immatériel de l'humanité à l'UNESCO.

L'intérêt grandissant d'un large public montre combien cette histoire partagée contribue à l'histoire de la citoyenneté, à l'accès à la liberté et à l'égalité, à la diversité culturelle et à la démocratie.



Cette exposition a été réalisée à l'occasion de la commémoration du 10 mai 2008, sur une initiative de M. Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Conception et réalisation graphiques : Véronique LABAN, Simon TRAN - www.veronique-laban.com



Pendant quatre siècles, du XVI^{e} au XIX^{e}, l'Europe répondit aux besoins de main-d'œuvre de ses colonies des Caraïbes-Amériques et de l'océan Indien par la déportation et la réduction en esclavage de millions de captifs africains. Ce dossier aborde les différentes phases et les conséquences de la traite négrière vers les colonies européennes et celles de l'esclavage, notamment en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Domingue et à La Réunion (ancienne île Bourbon). Il évoque les multiples formes de refus et de résistance de la part des captifs et des esclaves dès les débuts de la colonisation, leur fuite en marronnage, ainsi que la lente progression des courants antiesclavagistes occidentaux des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles.

La France procéda à deux abolitions, d'abord en 1794, comme réponse à l'insurrection générale des esclaves de Saint-Domingue, puis en 1848, après le rétablissement de la servitude en 1802 par Napoléon Bonaparte. Les contextes et le contenu de ces décrets déterminants ainsi que les lendemains de leur promulgation font l'objet d'une synthèse.

La politique de l'oubli du passé mise en œuvre depuis 1848 et les silences de l'histoire furent ébranlés depuis peu. Un devoir d'histoire, de transmission des éléments de mémoire encore disponibles s'est imposé. La reconnaissance des cultures héritées de ce passé s'est affirmée.

Ce dossier composé de 34 fiches existe également sous la forme d'une exposition en grands panneaux de 50 x 80 cm.

Pour accueillir l'exposition :

CRDP d'Aquitaine - 05 56 01 56 70

crdp.aquitaine@ac-bordeaux.fr

75 cours d'Alsace et Lorraine - 33000 Bordeaux

Illustration couverture :
La rébellion d'un esclave sur un navire négrier
1833, Edouard Antoine Renard - Huile sur toile, 99 x 83 cm - Musée du Nouveau Monde, La Rochelle